

L'ACTION NATIONALE

L'ACTION NATIONALE	<i>Une métropole dispendieuse.</i>	329
Joseph LEFRANCOIS	<i>Notre cause était juste.....</i>	332
Marie-ROLLANDE	<i>Poèmes.....</i>	358



CHRONIQUES

Frs-Albert ANGERS	<i>Cette affaire d'espion- nage.....</i>	363
Dominique BEAUDIN	<i>"Erreur au-delà des Py- rénées".....</i>	370
Roger DUHAMEL	<i>Courrier des lettres.....</i>	383
X X X	<i>Déclarations des jeu- nesses catholiques.....</i>	401
X X X	<i>Le fardeau scolaire dans Québec.....</i>	405

Une excellente idée!...

A l'occasion de la fin de l'année scolaire, plusieurs collèges, couvents et écoles ont commandé un certain nombre d'exemplaires de l'ouvrage du R. P. Richard Arès.



“NOTRE QUESTION NATIONALE”

tome II

et se proposent de les offrir comme récompenses
à leurs finissants.



Nous félicitons ces institutions de leur excellente initiative, et nous invitons les autres à les imiter.

Le grand nombre de lettres que nous recevons d'étudiants et de collégiens, prouve que **“NOTRE QUESTION NATIONALE”** constitue un prix de première valeur.



LES EDITIONS DE L'ACTION NATIONALE

3425 rue St-Denis, Montréal 18

• LANGAGE DE CHIFFRES •

Primes

1939

\$ 49,726

1940

\$ 90,805

1941

\$ 146,805

1942

\$ 207,832

1943

\$ 314,236

1944

\$ 406,329

1945

\$ 539,893

•
Véritable Réveil National
•

LA LAURENTIENNE

Compagnie d'Assurance sur la Vie

Siège social : LEVIS, Qué.

La

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

est la banque du public aussi bien que la banque
des hommes d'affaires.

Le gérant de succursale se tient à votre entière
disposition, qu'il s'agisse de dépôts, d'emprunts per-
sonnels, de remises, de recouvrements ou de toute
question d'ordre financier au sujet de laquelle vous
désiriez le consulter.

Actif, plus de \$300,000,000

518 bureaux au Canada

60 succursales à Montréal

H.-O. VIAU

Marchand de meubles

Confection pour hommes et femmes



4741, ave Verdun ● 4270, St-Jacques O.

TOUJOURS

- les plus nouveaux tissus
- les plus récents modèles

CHEZ LES TAILLEURS

J O L Y

269 est, rue Sainte-Catherine
Montréal BElair 3126





37 ANS

de service consciencieux

René DUPONT — président
J.-H. DESCHENES — vice-président
Jacques DUPONT — secrétaire-trésorier



OUI!
MEUBLEZ
VOTRE
MAISON
CHEZ

A. DUPONT
Fondéur

4020 EST, STE-CATHERINE • AM 2111
COIN JEANNE D'ARC - PRES BLVD PIT IX

Téléphone: AMherst 2111

Pour votre santé —

Mangez tous les jours 2 ou 3 carrés

LEVURE LALLEMAND

Fraîche

Les médecins recommandent la levure fraîche. La levure fraîche Lallemand est très riche en vitamines B, G et D. Sa haute qualité et sa pureté sont assurées par les années d'expérience de la maison Lallemand. En vente chez les épiciers et les pharmaciens.

Vous trouverez chez nous, et à bon compte, tout ce qu'il faut pour meubler votre résidence.

Maison établie depuis 40 ans.



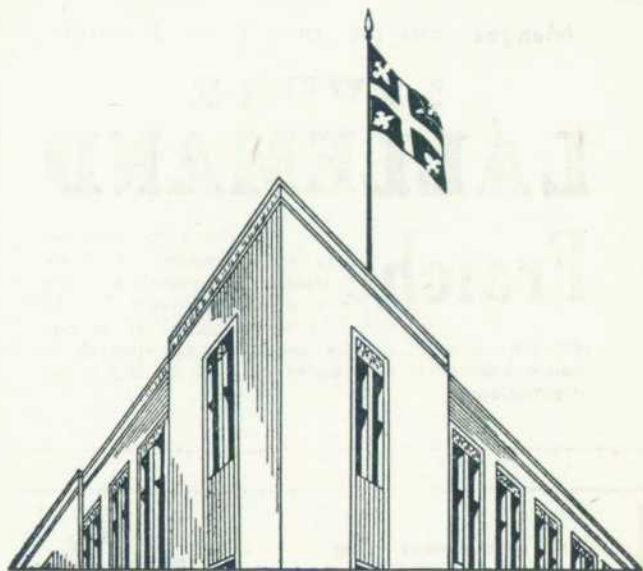
● Fitzroy 4681 ●

LAMARRE FRERES

3723 Notre-Dame ouest,

Montréal

D U P U I S



Maison essentiellement
canadienne-française
depuis sa fondation
en 1868

Dupuis Frères
LIMITÉE

MONTREAL

Magasin à rayons : 865 est, rue Ste-Catherine.
Comptoir Postal : 780, rue Brewster.
Succursale magasin pour hommes : Hôtel Windsor.

Une métropole dispendieuse

Nous savons de reste que la Grande-Bretagne se trouve dans un état, sans doute passager, de gêne financière. L'effort considérable qu'elle a dû fournir au cours des hostilités contre l'Allemagne et le Japon a épuisé ses réserves et elle s'inquiète aujourd'hui de savoir si elle pourra reconquérir ses marchés dans le monde, ses marchés sans lesquels ses habitants ne peuvent subsister. Pour reprendre en mains une situation gravement compromise, elle tend la main aux autres nations. Cela n'a rien qui doive surprendre: pour franchir une mauvaise passe, l'Angleterre ne recule devant aucun moyen.

Depuis plusieurs semaines déjà, les négociateurs anglais ont obtenu un prêt des États-Unis au montant de \$4,400,000,000, mais cette entente n'a pas encore été ratifiée par le Congrès américain et l'opinion, chez nos voisins, se divise âprement sur cette question. On se demande en effet si les États-Unis, qui ont dû dépenser eux aussi des sommes colossales, font un bon marché en se sacrifiant davantage pour permettre à leur rivale commerciale de s'assurer à nouveau une place prépondérante.

Au Canada, il en va tout à fait différemment. Le gouvernement canadien, dont la touchante générosité à l'endroit de la Grande-Bretagne confine à la plus extravagante prodigalité, s'ingénie à trouver des moyens pour marquer à la métropole — car nous sommes bien redevenus une colonie financière de la Couronne — son affectueuse reconnaissance. Ses récentes décisions honorent peut-être plus son cœur que sa tête. Le malheur

c'est qu'il n'éprouvera apparemment aucune difficulté à faire entériner par des députés dociles et rompus au bât des accords tout-à-fait contraires aux intérêts canadiens dont ils sont censés assurer la sauvegarde.

De quoi s'agit-il exactement? Tout d'abord, le Canada prête à la Grande-Bretagne un montant de \$1,250,000,000, qui ne portera intérêt, à deux pour cent, qu'à partir de 1951, soit dans cinq ans, alors que notre pays devra emprunter cette somme à trois pour cent. Comme opération comptable, on admettra que ce n'est pas très avantageux et qu'une maison d'affaires qui fonctionnerait d'après des méthodes aussi loufoques courrait rapidement à la plus retentissante banqueroute.

De plus, le Canada, en veine de largesses, a annulé la créance qu'il détenait contre l'Angleterre, soit \$425,000,000, comme solde des frais du service d'entraînement des aviateurs de l'Empire, il a prolongé jusqu'en janvier 1951 le prêt sans intérêt qu'il avait précédemment consenti à la Grande-Bretagne et il a accepté de régler pour une somme globale de \$150,000,000 les réclamations qu'il pouvait faire valoir comme conséquence de la participation à la guerre.

Comment ne pas s'expliquer l'enthousiasme qu'ont manifesté les députés à la Chambre des Communes britannique à l'annonce de cette heureuse nouvelle, qui dépassait sans doute leurs espérances? On parlait jadis de l'oncle d'Amérique, personnage fabuleux qui s'était enrichi dans la prospection minière. Ce mythe d'une certaine littérature a toute raison de connaître une vogue nouvelle.

Les arguments commerciaux qu'on invoque au Canada pour tenter de justifier ce dernier geste de nos impérialistes ne résiste pas à un examen sérieux. On ne fera

jamais croire à un marchand qu'il y a avantage à donner de l'argent à son client pour qu'il achète ses produits. D'autant plus que l'Angleterre s'est prudemment abstenu de s'engager à acheter pour une valeur de \$1,250,000,000 de marchandises au Canada.

La guerre nous a coûté très cher, sans rien nous rapporter. Il semble maintenant que la paix se révélera aussi très dispendieuse pour nous. Le Canada n'est après tout qu'une succursale lointaine de la Compagnie John Bull !

L'ACTION NATIONALE.

Note de l'administration

Pour quelque temps, la date d'échéance d'un abonnement ne sera plus indiquée à la suite de l'adresse de l'abonné. Chacun recevra au moment opportun un avis à cet effet.

Si tous les abonnés qui ont reçu un avis récemment s'empressaient d'y répondre, ils aideraient grandement la revue. Y penseront-ils aujourd'hui même ?

“
... L'Institut G é n é a l o g i q u e
Drouin) ne tente pas simplement
de faire revivre le tableau de gran-
des familles, de personnages dont le
nom figure en lettres majuscules
dans l'histoire du Canada. On tra-
vaillera avec autant d'acharnement
à refaire la lignée de toutes ces
petites gens “qui sont venus il y a
trois cents ans”, qui ont peiné, qui
ont travaillé au jour le jour.
.....”

L'Oeil,
15 février 1946.

INSTITUT GÉNÉALOGIQUE
DROUIN

*“Une œuvre nationale
digne de votre encouragement”*

4184, rue Saint-Denis (angle Rachel) Montréal
LA. 8151

Immense documentation méthodiquement accumulée, dont 61 millions d'actes de baptême, mariage et sépulture. 32 ans de recherches patientes. Généalogie de tout Canadien français, Franco-Américain ou Acadien. Toute demande de renseignements recevra une réponse immédiate et personnelle. Demandez notre brochure explicative.



*centre d'édition et d'orientation des lectures
au service de l'ordre social chrétien
présente la collection*

ÉTUDES SUR NOTRE MILIEU

dirigée par **ESDRAS MINVILLE**

1 — NOTRE MILIEU

L'essentiel de ce qu'il faut savoir sur la Province de Québec.
Le premier ouvrage du genre dans l'édition canadienne-française:
il constitue un travail des plus sérieux et devrait entrer dans
toutes les bibliothèques.

450 pages: \$2.00 (par la poste: \$2.15)

2 — L'AGRICULTURE

Vous épargnera des heures de recherche et de compilation.
Un incomparable instrument de travail.

556 pages: \$1.50 (par la poste: \$1.65)

3 — MONTRÉAL ÉCONOMIQUE

Commerçants, industriels, sociologues, tous ont besoin de
connaître cet ouvrage: il contient la documentation la plus
accessible sur l'économie montréalaise.

430 pages: \$1.50 (par la poste: \$1.65)

4 — LA FORÊT

La place prépondérante occupée par la forêt dans l'économie
de notre province.

414 pages: \$1.50 (par la poste: \$1.65)

5 — LA PÊCHE ET LA CHASSE (à paraître)

L'état actuel de l'une de nos principales ressources nationales.

• Nous recevons dès maintenant les souscriptions pour cet ouvrage.
Il se vend au prix de \$1.50 (par la poste: \$1.65).

— *Adressez votre commande à* —

FIDES 25 est, rue Saint-Jacques
MONTRÉAL — PL 8335

PARIS

SOUTH BEND, E.-U.

SAO PAULO

"Notre cause était juste"

Dans l'ACTION NATIONALE de décembre dernier, M. François-Albert Angers dressait, avec la maîtrise qu'on lui connaît, le *bilan canadien* de la guerre qui vient tout juste de finir. Tant d'efforts, tant de sacrifices, tant de ruines physiques et morales,— et tout cela au nom des intérêts soi-disant les plus élevés, pour aboutir, comme c'était *fatal*, comme on aurait pu et dû le savoir en temps utile,— pour aboutir à une situation infiniment pire que celle à laquelle on prétendait apporter remède, voilà, on l'admettra, qui n'est guère encourageant pour le cas où il serait question de nous inviter à *recommencer*. Mais pouvons-nous vraiment espérer que nos dirigeants ne songent pas précisément à recommencer, le jour où Londres ou Washington leur en donneront le signal ?

Pour le passé, se diront sans doute, comme fiche de consolation, de bonnes âmes leurrées par des années de mensonges commandés, nous aurons du moins été de bonne foi et la cause pour laquelle nous nous sommes battus et avons tant souffert — et fait souffrir les autres — était une noble et grande cause : c'était une *cause juste* ! Est-ce bien sûr ? Nous désirerions de toute notre âme que tel eût été le cas, mais la froide raison nous permet-elle de l'affirmer en toute justice et vérité ? Voyons un peu.

« Notre cause », c'est celle de l'Angleterre qui, entraînant la France à sa suite, déclarait la guerre à l'Allemagne, le 3 septembre 1939, étendant par là à toute l'Europe, en attendant que ce fût au monde

entier, le conflit commencé deux jours plus tôt entre l'Allemagne et la Pologne. Cette guerre générale déchaînée par l'Angleterre à la faveur de la querelle germano-polonaise au sujet de Dantzig et du corridor polonais, était-elle juste ou non ? Telle est la grave question que pose l'affirmation si commode pour la tranquillité de nos dirigeants d'alors et leurs comparses de Londres et d'ailleurs, à l'effet que « notre cause était juste », affirmation qu'il importe d'étudier avec le plus grand soin.

Pour la propagande de guerre, naturellement, cette question est résolue depuis longtemps. Il n'y a, il ne peut y avoir, qu'un coupable, et ce coupable, pour tous les crimes de guerre, d'avant-guerre et même d'*après-guerre* — pourquoi pas ? une fois en si bonne voie ? — c'est l'ennemi ! C'est si simple, et, surtout, c'est si commode ! Mais pour les gens qui s'efforcent de bien garder leur tête sur leurs épaules en s'inspirant de principes dont s'embarrasse peu la propagande, il en va autrement. Ces principes, qu'aucun propagandiste de guerre n'a jamais songé à invoquer et pour cause, ce sont ceux de la morale chrétienne. Pour résoudre un problème de pareille transcendance, deux questions se posent, celles de savoir, tout d'abord, quelles sont, au regard de la morale chrétienne, les conditions d'une guerre juste, puis l'application qu'il convient d'en faire au cas qui nous occupe ici.

LES CONDITIONS D'UNE GUERRE JUSTE

Déterminer les conditions d'une guerre juste, c'est ce à quoi se sont employés les philosophes et les théologiens depuis saint Thomas, dans sa *Somme théologique*, et Vitoria, dans son magnifique traité *DE JURE*

BELLI. Résumons ici leur doctrine, en tenant compte des circonstances exceptionnelles que fait à l'humanité le concept de la guerre moderne. Ces conditions sont les suivantes :

1. *Une déclaration de guerre régulière faite par l'autorité compétente.* — De même que c'est à l'autorité légitime et non aux particuliers, comme dit si bien l'Ange de l'École, qu'il appartient de convoquer la nation aux armes et de conduire la guerre, c'est à elle seule aussi qu'il appartient de la déclarer. Cette déclaration, pour être conforme au droit des gens modernes, devra se faire de là façon régulière prévue par les usages internationaux. Avant d'y recourir, ceux qui ont la responsabilité de la chose publique devront, dans la mesure du possible, consulter le peuple, ou, tout au moins les notables, qui sont censés le représenter, ou les organes consultatifs : conseils, parlements, sénats, diètes, etc. Sera donc illégitime toute guerre déclarée par une puissance privée, si haute que soit son rang, qui s'arroge les pouvoirs de l'autorité centrale, et toute guerre provoquée par un usurpateur ou par un tyran, qui gouverne dans son propre intérêt au lieu de rechercher l'intérêt général.

2. *Une cause juste.* — Il faut que celui qui est attaqué ne le soit que parce qu'il mérite de l'être en raison de quelque faute grave qu'il a commise, faute dont l'existence et la gravité ne laissent place à aucun doute et dont il s'agit précisément d'exiger réparation par les armes. C'est ce qui fait dire à saint Augustin : « L'on a coutume de définir les guerres justes celles qui ont pour objet de laver des injures que refuse de réparer la nation ou l'État coupable ». (2aq. in Pentateuchum, Lib. VI, Qu. in Josue, Qu. X.) « Les guerres

sont permises, dit Fléchier, pour assurer la paix, pour protéger l'innocence, pour arrêter la malignité qui se déborde. » (Oraison funèbre de Turenne.)

3. *L'intention droite.* — Avoir l'intention droite, cela consiste à favoriser le bien et à combattre le mal, c'est-à-dire à n'entreprendre la guerre que dans le dessein d'aboutir à une paix meilleure, plus juste, plus stable et plus durable. Il peut arriver que l'autorité qui l'ordonne soit légitime et juste la cause qui lui a donné naissance, et que néanmoins la guerre devienne injuste à cause des intentions perverses de ceux qui la conduisent. C'est ce que déclare encore saint Augustin : « Le désir de nuire, le besoin de vengeance, un esprit implacable, la férocité dans la lutte, la soif de domination, et autres choses semblables, voilà ce qui rend les guerres injustes ». (Lib. XXII *Contra Faustum manichæum*, cap. LXXIV).

4. *La certitude morale que la victoire restera à la cause juste et que les maux à prévoir comme devant découler de la guerre à entreprendre ne seront pas plus grands que ceux résultant de l'injure dont on se plaint et dont il s'agit d'exiger réparation.* — C'est un principe élémentaire de morale que de deux maux il faut choisir le moindre. Voilà pourquoi il ne suffit pas que le motif de la guerre soit juste *en lui-même*. Il doit l'être aussi *relativement*, c'est-à-dire être *proportionné* aux risques et aux maux de la guerre. « Mieux vaut supporter une injustice, écrit Folliet, que d'aller au-devant d'une défaite certaine, qui blessera plus grièvement le droit. Mieux vaut supporter une injustice légère et céder de son droit que de provoquer un cataclysme, et de ruiner les pays belligérants. Mieux vaut supporter une injustice même grave, que d'incendier le monde.

En principe, on peut dire que le motif de la guerre est disproportionné toutes les fois qu'elle entraîne des injustices plus graves que celles qu'on se proposait d'abolir ». (Morale internationale, Paris, 1934, p. 168).

5. *L'impossibilité d'éviter un conflit armé, après essai inutile de tous les moyens d'entente pacifique, essai entrepris avec toute la gravité et toute l'énergie nécessaires.* — La guerre est un mal si grand que l'on n'y doit recourir qu'à défaut de toute autre solution honorable, qu'après l'épuisement de tous les autres moyens, quand on a fait raisonnablement tout ce qui était humainement possible pour l'éviter et qu'on s'est heurté à des résistances insurmontables. Elle n'est vraiment, pleinement juste que quand elle est nécessaire et qu'elle apparaît comme le seul, l'unique moyen d'obtenir justice. Encore doit-on, avant de la déclarer, adresser à l'État qu'il s'agit de combattre un *ultimatum* lui offrant une dernière occasion de l'éviter en satisfaisant enfin à la justice. C'est seulement quand cette demande a été faite puis repoussée que l'on peut parler de la guerre, en toute justice et vérité, comme de *l'ultima ratio regum*, réalisant ainsi l'aphorisme si célèbre de saint Augustin: « *Pacem debet habere voluntas, bellum necessitas* », que traduit et commente si heureusement ce mot de Fénelon: « Il n'est permis de faire la guerre que malgré soi, à la dernière extrémité, pour repousser la violence de l'ennemi ». (« Dialogues des Morts anciens », Dialogue 16).

Il n'arrive que fort rarement, est-il besoin de le dire, qu'une guerre réunisse à la fois toutes ces conditions. Ce fut le cas bien peu souvent dans le passé:

étant donné le développement énorme apporté de nos jours aux engins de destruction, ce ne peut être le cas que bien moins souvent encore de nos jours. N'empêche que c'est seulement quand une guerre réunit ces conditions toutes *ensemble* et *séparément* qu'on peut la dire vraiment, pleinement juste.

On aura remarqué que les conditions dont il s'agit ici s'appliquent surtout à une guerre *offensive*, c'est-à-dire dont un peuple donné décide de prendre l'initiative. A cause des maux énormes qu'entraînent aujourd'hui les guerres, on constate une certaine tendance de l'opinion actuelle à ne considérer comme justes que les guerres *défensives*.

C'est là une confusion extrêmement dangereuse et capable de donner naissance aux plus lamentables illusions, car, comme dit encore Folliet, « il peut y avoir des guerres offensives et justes, lorsqu'elles ont pour but de mettre fin à une grave injustice, et des guerres défensives et injustes, lorsque, précisément, elles s'opposent, au nom du maintien du *statu quo*, à la disparition de l'injustice. » (« Morale internationale », p. 168).

« NOTRE » GUERRE ET LA JUSTICE

Les cinq conditions que nous venons d'énumérer doivent être réalisées *séparément* et *simultanément*, avons-nous dit, pour légitimer une guerre offensive. Rien de plus faux, en effet, que de croire qu'une seule d'entre elles, celle relative à une cause juste par exemple, peut suffire. Si l'une des cinq conditions requises vient à manquer, manquera également, et dans la même mesure, la justice même de la guerre à commencer ou déjà en cours. Ces conditions, la guerre

déclarée à l'Allemagne par l'Angleterre le 3 septembre 1939 les réunissait-elle ? Celle sur laquelle on peut discuter davantage est, évidemment, celle exigeant une cause juste. Comme elle prête à de trop longs développements pour l'examiner ici, contentons-nous pour l'instant, de considérer les quatre autres.

1. *Autorité compétente.*— La propagande britannique a fait un grand crime à Mussolini d'avoir déclaré la guerre à la France et à l'Angleterre, le 10 juin 1940, *sans avoir consulté le peuple italien, qui ne voulait pas la guerre.* S'est-on davantage donné la peine de consulter les peuples français et anglais avant de déclarer la guerre à l'Allemagne en septembre 1939, ou ces peuples, du moins le premier, qui n'était pas chauffé à blanc au même degré par les fauteurs de guerre de tout acabit, voulaient-ils vraiment la guerre plus que le peuple italien ne la pouvait vouloir ? S'il est vrai que le peuple anglais ait voulu positivement la guerre, même sous le beau prétexte, si à la mode alors, d' « arrêter Hitler », de « sauver la Pologne », d' « écraser le nazisme », convient-il de l'en féliciter, ou ne faut-il pas, au contraire, le lui reprocher avec la dernière sévérité ?

Au fait, si les deux Parlements anglais et français furent tenus assez au courant des événements, ni l'un ni l'autre ne fut formellement consulté quand arriva l'heure décisive, et, dans les deux pays, l'on procéda au geste, grave entre tous, de déclarer la guerre par un simple arrêté ministériel, et ce alors qu'au moins en France un vote des Chambres à cet effet fût absolument requis par la Constitution même de la République.

Mais là n'est pas le point le plus grave. Le plus grave, c'est que ni la France tout court, ni l'Angleterre séparément, ni les deux pays ensemble, n'avaient le droit de déclarer la guerre. Sans doute que de tout temps le droit de faire la guerre a été l'un des attributs essentiels de tout État souverain; mais depuis Versailles, depuis, surtout, le Pacte Briand-Kellogg mettant la guerre hors la loi, aucun État au monde n'avait le droit de déclarer la guerre à qui que ce fût et pour quelque motif que ce fût. Est-ce à dire qu'il fallait nécessairement endurer sans mot dire toute agression dont on pouvait être victime? Non, mais il y avait la procédure à suivre, procédure que ne pouvait éluder même un État victime d'une agression bien authentique. En attendant, il pouvait, certes, repousser la violence par la violence, comme on ferait pour des bandits qui nous attaquent, mais non déclarer formellement la guerre.

Cette procédure à suivre, quelle était-elle? Elle consistait tout bonnement à s'en remettre du cas aux augures de Genève, où régnait la Société des Nations, unique autorité au monde ayant le droit de déclarer une guerre *légale*. Se plaignait-on quelque part d'une agression vraie ou simplement probable? Le seule chose qu'il y avait à faire, c'était de faire rapport à cet effet au Conseil de la Société des Nations, qui prenait la question en délibéré et convoquait, s'il y avait lieu, l'assemblée plénière de la Société, seule capable de recourir, contre l'État récalcitrant, aux mesures jugées opportunes. Dans l'esprit de Genève, toute guerre déclarée en dehors de cette procédure était nécessairement, en tout état de cause, un crime de lèse-humanité. Dans ces conditions, comment

l'Angleterre, avec la France qu'elle entraînait à sa suite, pouvait-elle légitimer sa guerre ?

Dira-t-on que toute la mise en scène de Genève n'était qu'une farce de mauvais goût, que la Société des Nations, décédée de façon assez obscure depuis, — pour être remplacée désormais par la glorieuse Organisation des Nations Unies, — n'a jamais exercé réellement la haute mission qu'elle était censée remplir ? Qu'on prenne garde, car si l'on prend pour acquis que l'Angleterre et la France étaient justifiées à ignorer une Société des Nations moribonde et impuissante, comment leur reconnaître le droit de jeter l'Europe entière dans une nouvelle guerre pour « arrêter » un Hitler coupable de vouloir régler à sa façon, par la manière forte, un conflit où l'on avouait qu'il avait peut-être raison, mais pour la solution duquel on ne pouvait admettre d'autres recours que ceux représentés par Genève ? Si Hitler, même avec la justice pour lui, ne devait ni ne pouvait en aucun cas — telle était bien l'attitude prise alors par Londres — recourir à la force des armes pour obtenir gain de cause au sujet de Dantzig et du corridor polonais, à combien plus forte raison l'Angleterre et la France, aspirantes-championnes du Droit contre la Force, devaient-elles s'abstenir absolument de ce manquement aux recours pacifiques que c'était précisément, à leurs yeux, le grand crime de Hitler d'avoir ignorés.

Ajoutons, du reste, que si la Société des Nations s'avéra, aussi longtemps qu'elle vécut, d'une telle impuissance pour régler les conflits divisant les grandes Puissances, c'est précisément parce que l'Angleterre et la France, qui l'avaient créée et mise au monde, ne virent jamais en elle qu'un moyen d'assurer

leur propre domination en perpétuent, aux dépens des Puissances ennemies de l'autre guerre, les odieux traités qui y mirent fin, et que jamais elles ne voutraient qui y mirent fin, et que jamais elles ne vou-lurent laisser examiner aucun conflit les intéressant elles-mêmes de façon vitale. Et quand la Société, déjà si malade, sombra enfin dans la honte et le mépris général, ce fut encore parce que la France et l'Angleterre, ses marraines de jadis, en l'ignorant complètement en septembre 1939, déchainèrent sur l'Europe une nouvelle guerre dont elle devait être l'une des premières victimes.

Invoquera-t-on le fait que le temps pressait en 1939, que si l'on voulait agir avant qu'il ne fût trop tard, il fallait procéder en vitesse, dût-on ignorer, pour cela, les finasseries, — les « technicalités », comme diraient les Anglais, — des augures de Genève ? De tous les arguments invoqués pour justifier l'Angleterre d'avoir déclaré la guerre à l'Allemagne au mépris des règles mêmes qu'elle faisait un crime à ce pays d'avoir ignorées, il est impossible d'en imaginer de plus vain que celui-là. Que la procédure de Genève ait été lente en principe, et davantage encore en pratique, c'est ce qu'avait déjà démontré le cas des sanctions votées contre l'Italie, au moment de sa campagne d'Éthiopie, en novembre 1935 ; que cette lenteur pût avoir comme résultat de paralyser toute aide efficace, et en temps utile, à un État victime d'une agression, c'est ce qu'avait appris à ses dépens, dans les mois suivants, le Lion de Judas et Roi des rois d'Éthiopie ; mais fallait-il conclure de là à l'opportunité de déchaîner une nouvelle guerre européenne, peut-être même mondiale comme la chose devait finalement arriver, sous

prétexte d'aller aider un État que l'on était totalement incapable d'aider, soit à ce moment, soit plus tard ?

La vérité, c'est que si, *en principe*, une aide à un État victime d'une injuste agression a toujours été souverainement désirable, jamais, *en pratique*, l'on n'a vu de cas où la chose paressait moins que dans celui de la Pologne en septembre 1939. Comme l'*impuissance* de la France et de l'Angleterre devant l'Allemagne, *en ce qui avait trait à la Pologne*, était *absolue*, il est impossible d'imaginer un cas où il y avait moins d'urgence à intervenir pour des tierces Puissances. Londres et Paris avaient donc tout le loisir de recourir, en y mettant le *temps voulu*, aux augures de Genève, seuls arbitres de la paix et de la guerre sur la planète, nous ne saurions assez le répéter, depuis la mise en vigueur des traités de 1919-1920. Quoi qu'il arrivât, la cause polonaise n'avait rien à perdre aux délais à redouter, et la cause anglo-française tout à gagner.

Mais hâtons-nous de dire que ce défaut d'autorité compétente chez ceux qui ont déclaré l'affreuse guerre dont le monde sort tout meurtri, si grave soit-il en lui-même, est, de beaucoup, le moindre des reproches qu'il convient d'adresser à l'Angleterre pour l'avoir déchaînée. Qu'on examine les autres conditions requises pour légitimer une guerre offensive, et l'on aura vite fait de s'en rendre compte. Supposons légitime, en effet, l'autorité qui a déclaré la guerre et juste la cause, qui lui a donné naissance; il faut encore, avons-nous dit, que la guerre ainsi lancée soit conduite avec une intention droite, qu'elle représente le moindre mal et qu'elle apparaisse comme le dernier

recours. Ces trois conditions, la guerre de l'Angleterre — « notre guerre », comme disaient si effrontément les propagandistes — les réunit-elle ? C'est ce qu'il nous reste à examiner.

3. *Intention droite.*— Une fois la guerre lancée contre l'Allemagne, en quoi aurait consisté, pour l'Angleterre, l'intention droite ? A faire à l'Allemagne tout juste le mal nécessaire pour la contraindre à revenir, en Pologne, au *statu quo ante bellum*, soit en respectant le status de Dantzig et du corridor polonais, soit en les rétablissant, après les avoir envahis et occupés. Ce qui veut dire qu'elle ne devait faire à l'Allemagne qu'une guerre se limitant, tout juste, au cas de la Pologne, seul objet immédiat mis de l'avant pour justifier le recours aux armes. On aiderait la Pologne dans la mesure du possible, et, en même temps, on s'efforcerait d'attaquer l'Allemagne ailleurs pour la forcer à lâcher prise en Pologne. Si cette politique échouait, comme elle devait inévitablement échouer à cause de l'inexorable géographie, il ne restait plus qu'à faire la paix, attendu que l'on avait tenté d'aider la Pologne et que l'entreprise, telles les sanctions contre l'Italie en 1935-1936, avait lamentablement échoué.

Est-ce là ce qu'a fait l'Angleterre ? Au lieu de faire la paix dès octobre 1939, après la conquête de la Pologne, elle annonce au contraire son intention de faire la guerre « jusqu'au bout », « jusqu'à la destruction totale du nazisme ». Ce qui veut dire que l'intention droite, à supposer qu'elle aurait existé au moment de déclarer la guerre, n'a pas tardé à faire défaut complètement : ce dont il s'agissait, ce n'était pas du tout d'aider la Pologne, mais uniquement

d' « écraser l'hitlérisme », question qui n'avait rien à voir avec la défense de la Pologne. Peut-être ferait-on *semblant*, tout au plus, de vouloir tenter quelque chose pour sauver la Pologne s'il y avait lieu, attendu que la Pologne pouvait constituer, non seulement un prétexte plausible au déclenchement de la guerre, mais un pion important à utiliser contre l'Allemagne. Si l'on échouait dans cette tentative, — pour laquelle, en fait, on ne devait envoyer ni soldats, ni avions, ni vaisseaux de guerre, l'Angleterre ne pouvant, selon Lord Halifax, alors ministre des Affaires Étrangères, absolument rien risquer, quoi qu'il advînt à cette chère Pologne, qui pût être de nature à compromettre la victoire finale! — l'on ne se compterait pas battu pour autant, car, selon un mot fort en honneur par la suite aux États-Unis, l'on n'aurait pas encore commencé à se battre!

Le seul inconvénient de ce raisonnement, c'est qu'il est totalement inadmissible au tribunal de la morale chrétienne. Partir en guerre contre un voisin pour le *détruire*, ou prétendre changer son régime politique par la force pour le simple motif qu'il a su doter le pays d'une puissance dont s'offusque l'étranger, ne peut jamais être pour personne une cause légitime de conflit. Qu'une guerre déjà en cours dégénère peu à peu en une querelle si grave que seule l'extermination de l'une ou de l'autre partie apparaisse comme capable d'y mettre fin, voilà qui *peut* évidemment arriver; mais que l'on entretienne de pareilles visées au moment où éclate la guerre elle-même, voilà qui suffit à dénuer de toute justice la meilleure des causes.

Mais, insiste la propagande, si, pour l'Angleterre, l'Allemagne devait être arrêtée à tout prix en Pologne, c'est qu'on la soupçonnait de mauvaise foi: elle prétendait ne réclamer que Dantzig et un droit de passage à travers le corridor polonais, alors qu'en réalité c'est toute la Pologne qu'elle entendait s'annexer! Si telle eût bien été l'intention de l'Allemagne et que, victorieuse en Pologne, elle eût prétendu, non s'indemniser des pertes subies de ce côté en 1918-21, mais supprimer complètement ce pays de la carte, certes elle aurait été de mauvaise foi, et le défaut d'intention droite aurait suffi pour vicier substantiellement sa cause, même excellente par ailleurs.

Si l'on pose en thèse que le fait, pour l'Allemagne, de partir en guerre contre la Pologne, non pour se faire rendre ce qui lui était dû, mais tout bonnement pour s'assujettir le pays tout entier, aurait suffi à vicier complètement la cause allemande et à la dénuer de toute justice, comment justifier l'Angleterre de partir elle-même en guerre pour détruire la puissance allemande? Si faire la guerre à la Pologne *pour la détruire* était un grand crime, attendu que la Pologne, même coupable d'intransigeance, même recéleuse d'un bien mal acquis, conservait son droit d'exister dans la grande famille des nations, faire la guerre à l'Allemagne, également *pour la détruire*, constituait, avouons-le, un crime beaucoup plus grave encore.

Pourquoi cela? vont s'écrier en chœur, avec la haine rageuse que l'on devine, nos vertueux et dignes propagandistes. Serait-ce que l'Allemagne avait un droit à l'existence supérieur à celui des autres nations? Non, car toutes les nations, grandes ou petites, ont des droits égaux entre elles, et, *juridiquement*,

la Pologne était, en 1939, sur un pied d'absolue égalité avec l'Allemagne, comme l'Éthiopie avec l'Italie en 1935. Pourquoi, alors, le crime était-il plus grave contre l'Allemagne que contre la Pologne ? Pour la raison toute simple qu'une injuste agression est un crime d'autant plus grave que plus étendues seront les *conséquences* de l'acte que l'on pose. Si toute guerre, même menée par un fort contre une nation faible et mal armée, accumule, en un rien de temps, tant de deuils et de ruines de toute sorte, que sera-ce dans une lutte interminable contre un fort ? L'événement, du reste, s'est chargé de le démontrer de la façon la plus péremptoire : alors que la guerre germano-polonaise a duré moins d'un mois, la guerre anglo-allemande, elle, a fini par s'étendre au monde entier, a duré près de six années, et a accumulé partout des ruines sans nombre.

4. *Moindre mal.*— La guerre déchaînée par l'Angleterre, en septembre 1939, a-t-elle vraiment représenté, *pouvait-elle* à ce moment, représenter le *moindre mal* ? De quel mal le monde était-il menacé, si l'Angleterre et la France se fussent abstenues de déclarer la guerre à ce moment ? De voir l'Allemagne s'annexer la ville de Dantzig, ainsi qu'une partie, plus ou moins considérable, du corridor polonais, territoires qui furent si longtemps à elle jadis, sans que jamais personne ait vu là la moindre menace à la paix du monde. Entre ce mal, si mal il y avait, et celui représenté par une nouvelle guerre générale, avec tous les maux dont elle allait être le principe, se trouvera-t-il même un seul propagandiste à la solde de l'Angleterre pour affirmer sans rire que c'est le second qui était le moindre ? N'empêche que c'est celui qu'a

choisi, sans sourciller, la noble Albion! En est-ce assez pour qu'un chacun soit tenu de s'incliner chapeau bas, saisi de la plus respectueuse admiration, devant pareille décision, uniquement parce qu'ainsi l'a voulu l'Angleterre? C'est le cas, ou jamais, de répéter l'adage célèbre: *Etiamsi, omnes, ego non*. « Quand même tout le monde serait de cet avis, moi point. »

Nous avons dit, et nous répétons, que la guerre était perdue d'avance, de l'avis de tous les intéressés, *en ce qui concernait la Pologne*, occasion immédiate du conflit. La guerre générale elle-même, en mettant les choses au mieux, était une entreprise extrêmement hasardeuse, et qui ne pouvait se terminer heureusement, si tant était que la victoire ultime fût simplement possible, que par une lutte acharnée durant des années et des années et qui courait grand risque d'épuiser tous les belligérants et de jeter partout, avec les deuils et la misère matérielle dans tous les foyers, des ferments de révolution que ne saurait manquer d'exploiter à fond la Russie soviétique, qui entendait se réserver pour cette heure, en vue d'assurer dans le monde entier l'avènement de la dictature du prolétariat et du Grand Soir. Aller délibérément au devant de tous ces risques, même sous le beau prétexte d'« arrêter Hitler » et d'« écraser le nazisme », à seule fin d'avoir sa guerre, était-ce vraiment choisir, devant l'annexion possible de Dantzig et d'une partie plus ou moins considérable du corridor polonais, « mal » que l'on ne pourrait, par la guerre, qu'aggraver immensément, ou, était-ce vraiment choisir le moindre mal? Il semble que poser la question, ce soit y répondre.

Déjà, nous pressentons les cris indignés des partisans de la guerre quand même: impossible de traiter avec Hitler; toujours de mauvaise foi, il ne se serait pas contenté de ce coin de Pologne, mais aurait ensuite demandé, exigé autre chose. Commençons par dire, tout de suite, aux passionnés de la guerre que le recours aux armes ne favorise pas toujours, hélas! ceux qui en sont les plus friands. Les faits sont là pour nous dire, avec trop d'éloquence, hélas! que la Pologne a eu tort d'écouter les conseils d'intransigeance et les fallacieuses promesses de secours de la France et de l'Angleterre, que la France elle-même a eu tort de se précipiter avec tant de frénésie, simplement sur l'injonction de Londres, vers sa propre perte, et qu'on a le droit de se demander si l'Angleterre elle-même, au cas où ce serait à recommencer, referait ce qu'elle a fait. Le fait que la « victoire » si ardemment désirée soit venue enfin, mais sur un tel amoncellement de ruines que l'on ne sait plus comment s'y prendre pour rétablir un état de choses un tant soit peu normal et profiter comme il convient d'un aussi radieux triomphe, ne fait que confirmer de façon éclatante la démence criminelle des politiciens à courte vue qui n'ont pas hésité à déclencher une guerre générale dans des circonstances aussi exceptionnellement graves.

Voilà qui devrait disposer, croyons-nous, de l'argutie voulant que Hitler aurait pu ne pas se contenter de Dantzig et du corridor polonais. A supposer que tel eût été le cas, quel moyen avait-on de l'empêcher? Comme la Russie soviétique, seul pays capable d'aider efficacement la Pologne, était complètement neutralisée par le pacte du 23 août 1939 avec

l'Allemagne, il s'ensuivait nécessairement que tout entêtement à refuser de faire des concessions à Berlin allait provoquer la ruine complète et immédiate de l'État polonais. Encore une fois, était-ce là choisir le moindre mal ?

Si Hitler avait voulu effectivement s'emparer de toute la Pologne, il n'aurait pu évidemment présenter ses réclamations que peu à peu, ce qui donnait à la Pologne le temps de respirer et à ses amis le temps d'aviser. De toute façon, n'importe quelle solution était préférable à la mort subite qu'allait bientôt connaître la Pologne, et avec elle, plusieurs autres États, dont la France, qui aurait pu, sans aucun inconvénient, attendre jusqu'à une date ultérieure pour la marche au sacrifice. Que, de fait, Hitler n'ait jamais voulu s'emparer de la Pologne entière, c'est ce que l'événement devait se charger bientôt de démontrer : c'est à peine un sixième du territoire polonais d'avant-guerre, soit, avec quelques rectifications à son avantage, l'ensemble des territoires allemands de 1914 qui avaient été attribués à la Pologne à Versailles en 1919, que l'Allemagne s'ennexait effectivement un mois après la conquête de la Pologne. Le reste du pays devait rester simplement sous le régime de l'occupation militaire, au même titre que les autres pays occupés, et, comme eux, attendre, pour un status définitif, la fin de la guerre.

5. *Dernier recours.*— Avant de déchaîner l'horrible guerre qui ne pouvait, après des ruines sans nombre, que préparer les voies au communisme, l'Angleterre, au moins, peut-elle alléguer à sa décharge qu'elle n'y a recouru qu'en désespoir de cause, qu'à défaut de toute autre solution honorable, qu'après

avoir épuisé en vain tous les autres moyens, qu'après avoir fait tout ce qui était humainement possible pour l'éviter ? Naturellement, la propagande n'a pas hésité à l'affirmer. Quant à le prouver, c'est autre chose.

On invoque Munich (septembre 1938), qui, d'après la fable à la mode, démontrerait jusqu'à quel degré la fière Albion a accepté de s'humilier, au besoin, pour assurer le maintien de la paix dans le monde. Pour ceux qui tiennent absolument à s'aveugler eux-mêmes, la chose ne peut faire de doute, mais pour ceux-là seulement. Pour ceux qui sont capables de réflexion et de jugement, même en face du méchant Hitler, il avait d'abord la solution obvie consistant à se mêler de ses affaires, et de ses affaires seulement. Qui a chargé l'Angleterre du soin d'intervenir dans toutes les querelles susceptibles de se produire entre nations ?

En 1939, il n'y avait qu'elle, parmi tous les peuples de la terre, qui fût résolue à se mêler de la question mettant aux prises l'Allemagne et la Pologne au sujet de Dantzig et du corridor: pourquoi tant de zèle ? Quelle ignominie pouvait-il y avoir pour elle de constater tout bonnement que cette querelle ne la concernait en rien et de laisser aux deux parties le soin de régler elles-mêmes leur différend ? Si elle était vraiment intéressée au maintien de la paix, n'aurait-elle pas été plus fidèle à ce rôle en offrant sa médiation aux parties en litige qu'en déclarant la guerre ? Comme c'est surtout elle qui, à Versailles en 1919, avait précisément créé ce status insensé de Dantzig et du corridor polonais qui, de l'avis même du généralissime d'alors, allait être la source de la prochaine guerre, n'avait-elle pas un devoir impérieux à remplir, celui d'empêcher à *tout prix*, c'est le cas, ou jamais, de le

dire, que ce status insensé ne provoquât une nouvelle guerre générale ?

A Munich, du reste, de quoi s'était-il agi ? A quoi s'étaient engagées respectivement les Puissances ? La seule chose à laquelle s'étaient engagées formellement l'Allemagne et l'Angleterre, c'était de *ne plus se faire la guerre, et de régler de façon pacifique tous leurs différends à venir*. Ce pacte, ce traité solennel, datait du 30 septembre 1938. Le moyen d'y être fidèle consistait-il à déclarer la guerre moins d'un an plus tard ? Ou bien pouvait-on prendre sur soi de le subordonner à la tournure que pourraient prendre les relations de l'Allemagne avec une tierce Puissance, selon l'éternelle formule française, formule qui a réussi à jeter le monde entier dans le chaos, et à faire enfin de la France elle-même une Puissance de deuxième ou de troisième ordre : la paix avec l'Allemagne, oui, mais sur la base d'une étroite alliance défensive et offensive avec tous ses ennemis éventuels, de sorte qu'une guerre de l'Allemagne avec une Puissance quelconque doive toujours signifier aussi, automatiquement, la guerre avec la France ? Si l'Angleterre et les États-Unis décident d'adopter, en cet âge atomique, une politique semblable en face de la Russie soviétique, notre pauvre humanité, si heureusement délivrée du méchant Hitler, n'a plus qu'à se préparer à entrer glorieusement dans l'histoire.

Pour ce qui regarde Munich toujours, le *Star* de Montréal, toujours si près de Londres et de l'Empire, en a donné dans le temps, une explication lumineuse : il s'agissait uniquement de gagner du temps (« to buy time »), afin de pouvoir se doter d'une force aéronautique capable de lutter à armes égales contre la si

redoutable Luftwaffe! Avec un pareil aveu, tout le reste s'explique: les 7,500,000,000 votés pour les armements au lendemain même de Munich; la conscription en temps de paix en Angleterre, pour la première fois dans l'histoire et malgré les promesses les plus solennelles de n'en rien faire durant le terme du gouvernement d'alors; l'annonce à son de trompe, après l'entrée des Allemands à Prague en mars 1939, que l'Angleterre entendait nouer une nouvelle coalition capable de terrasser l'Allemagne; l'appel lancé à tous les États susceptibles d'entrer en conflit avec Berlin, et la promesse d'aide économique et militaire à quiconque voudrait se joindre à elle à cette fin; etc. . . ., etc. . . ., etc. . . .

Voilà qui explique, surtout, l'absence totale de discussions ou négociations quelconques entre mars et septembre 1939, soit durant les six mois qui auraient pu et dû être employés avec succès à cette fin, en vue de régler de façon acceptable pour les deux parties de la question de Dantzig et du corridor. Par contre, des avis sans nombre à la Pologne de se montrer ferme, de ne rien craindre, de faire face à l'« ennemi », de ne traiter avec l'Allemagne que sur un pied absolu d'égalité, etc. . . . Quant aux conseils de concessions mutuelles, de modération, de prudence . . . à cette chère Pologne, c'est en vain qu'on en chercherait la moindre trace à cette époque où il s'agissait pour elle d'une question de vie ou de mort. Les conseils, les ordres, même de compromis, finiront certes, par venir, mais seulement en 1944 et 1945, quand après la mort de millions de Polonais, la destruction de leurs armées, et l'effondrement de leurs cités, il s'agira, pour le gouvernement croupion en exil à Londres.

d'accepter la cession de la moitié du territoire à la Russie et l'établissement d'un régime communiste dans le reste.

Trouvant de telles demandes des plus raisonnables, l'Angleterre n'aura qu'une chose à dire aux Polonais: « *Il n'est pas de concession, pas de sacrifice territorial ou politique, si énorme soit-il, qui ne doive apparaître comme léger pour obtenir la paix et l'amitié avec un voisin de l'importance et de la force de la Russie* ». (Le Times de Londres, janvier 1944). N'est-ce pas que c'est gentil? Voilà, évidemment, comment on organise la paix au sein des Nations Unies! C'est que décidément, en 1944-45, l'heure était à la paix pour une Pologne exsangue, tandis qu'en 1939, l'heure était à la guerre! En 1944, on entendait rester en bons termes avec la Russie afin de gagner la guerre, tandis qu'en 1939 l'on avait besoin, au contraire, d'une Pologne intransigeante, irréductible, prête au combat et à la gloire, décidée à fournir à Albion le prétexte favorable au déchaînement de sa guerre.

« Plût au ciel, soupireront un peu tard les Polonais qui pensent, qu'on nous eût dit ces choses en 1939 plutôt qu'après tant de ruines accumulées et tant de sang répandu? Si, au lieu de multiplier ses invites au suicide national, l'Angleterre avait sommé notre gouvernement, par un *ultimatum*, d'avoir à céder sans combat devant l'Allemagne, mieux que cela, si elle avait menacé de se joindre elle-même à l'Allemagne pour acculer plus rapidement et plus sûrement nos dirigeants à une capitulation politique complète, combien la Pologne, l'Europe et le monde s'en porteraient mieux aujourd'hui! » Mais, cela, non, l'Angleterre ne l'a pas voulu: il lui fallait, à ce moment-là, « sa » guerre, et pour cette guerre, c'est

la Pologne qu'elle avait choisie pour lui servir de paravent et lui fournir l'occasion désirée!

Le 25 août 1939, soit deux jours après le pacte russo-allemand de non-agression qui faisait une certitude d'une guerre germano-polonaise à moins d'un prompt règlement du conflit, l'Angleterre signait un traité d'alliance formel avec la Pologne par lequel elle s'engageait d'avance à faire une guerre européenne du conflit qui s'annonçait, et le 1er septembre, elle subordonnait la conférence à quatre proposée par Mussolini pour régler toutes les questions en litige à une condition absurde: non pas seulement l'arrêt des hostilités déjà commencées en Pologne, mais le retrait des troupes allemandes du territoire polonais déjà occupé! C'est comme si l'Espagne ou la Turquie avaient proposé une paix de compromis entre l'Italie et les Anglo-Saxons, en août 1943, mais sur la base du retrait préalable de toutes les troupes anglo-américaines occupant du territoire italien, en Sicile ou en Afrique, proposition devant laquelle on devine tout de suite quelle eût été la réaction anglo-américaine. Mais il est écrit que la passion et l'intérêt ne se rendent compte de l'absurdité de pareilles exigences que quand on serait appelé à en faire soi-même les frais!

Ainsi donc, autorité compétente, intention droite, moindre mal, dernier recours, ces quatre conditions essentielles ont toutes fait défaut complètement dans le cas de la guerre de l'Angleterre, de « notre » guerre, contre l'Allemagne, au cours des six années qu'elle a duré. Quelque regret qu'une telle constatation inspire pour tous ces braves qu'on a envoyés à la mort en leur jurant qu'ils versaient leur sang pour la plus juste, la plus noble et la plus sainte de toutes les causes,

force nous est de nous inscrire en faux contre l'affirmation que « notre » guerre était juste. La cause même de la guerre du moins, c'est-à-dire la raison déterminante qui l'aurait provoquée, l'était-elle davantage ? C'est ce que nous verrons dans une étude ultérieure, s'il y a lieu.

Joseph LE FRANÇOIS

Poèmes

PAR UN SOIR ODORANT...

*Par un soir odorant des cendres de l'été,
Par une heure automnale, apaisée, assouvie,
Je m'en fus musarder dans le bois dévasté
Où le sommeil gardait encore un peu de vie.*

*Qu'étaient donc devenus le lied des mois ardents,
Le roman du sous-bois de la saison passée ?
De tant d'êtres défunts, hier encor palpitants,
Pensive, j'évoquais l'existence effacée.*

*Tous ces yeux étaient clos, captifs de leur destin.
Gisantes sur le sol, les feuilles étaient mortes.
Pas une voix d'oiseaux sous le ciel incertain,
Seul l'espace louait Sylvain et son escorte.*

* * *

*Mon cœur vêtu d'automne, assagi, dépouillé,
Regarde l'horizon entre des branches nues.
En mon être l'hiver a déjà mordillé,
Et mon ciel est chargé de ténébreuses nues.*

*Implacable saison, grande leçon de mort,
Que m'importe le deuil de ton heure émouvante ?
Effeuille tous mes jours de ta faucille d'or !
En l'infini de Dieu, je resterai vivante !*

*Nature grandiose, aux rythmes souverains,
Qu'éphémère est l'éclat de tes saisons fleuries !
Tes recommencements sont d'incessantes fins;
Je meurs pour un printemps aux roses infinies...*

UN REVE

*Oh ! mes heureux vingt ans, j'ai rêvé l'autre soir
Que joyeuse, avec vous, ici je vins m'asseoir.*

*Vous mîtes à mon cou tout un collier sonore
Fait de rêves, de chants et de rêves encore.*

*Et je me sentais bonne et douce infiniment.
Tout le printemps dansait en un fol tournoiement*

*De rires d'or perçus dans la beauté de l'heure,
Et la nuit s'étoilait des flammes de ce leurre.*

*J'avais un cœur tout jeune, un cœur émerveillé
Où scintillaient des rais d'espoir ensoleillé;*

*J'ai fixé mon regard sur votre doux visage
Lumineux d'un sourire aimant, discret et sage.*

*Mille voix ont chanté dans mon âme soudain:
Aux routes de l'amour s'avancait mon destin.*

*Je respirais l'odeur ardente de la vie.
Et les vents sous mes pas créaient de l'harmonie.*

*Fini le rêve d'or du magique sommeil,
Vive le rayon bleu de l'heure du réveil !*

*Sur ma jeunesse éparse aux buissons des années,
M'apparaissent là-bas des fleurs toutes fanées.
Mes radieux vingt ans sont éteints sans retour,
Un pâle feu d'octobre illumine mon jour.*

*Mais d'un cœur satisfait des grappes de la route,
A la réalité, je m'abandonne toute !*

*En mes doigts ont glissé les roses de l'été,
Oh ! combien je me sens riche de vérité !*

*Sous le souffle automnal va se clore ma porte,
Le seuil en est déjà fleuri de feuilles mortes.*

*Tout l'espace est rythmé du sylvestre soupir
De l'âme végétale appelée à mourir.*

*Que j'aime ta venue, ô saison pourpre et sage !
Aucun rêve ne vaut ton mystique message.*

DANS LE DEUIL DES LILAS...

*Dans le deuil des lilas expire le printemps...
Vive l'été ! Déjà les fraises mûrissantes
— Prélude succulent de la saison naissante —
Rutilent aux prés verts sous les cieux éclatants.*

*Et les mille bouquets de la campagne heureuse
Font escorte d'honneur à la rose d'un jour.
En l'air emellé des aveux de l'amour,
La nature se pâme ardente et généreuse.*

*Elle frémit sous les étreintes de l'été
Qui berce dans le vent son urne d'abondance,
Aux rythmes complaisants d'une grande romance :
L'universel duo de la fécondité.*

*Un rosaire d'oiseaux s'égrène sur les branches,
C'est un chant de gaieté, de gloire et de douleur,
Le même que sur terre entonne chaque fleur.
Dans ses mystères saints, tous les êtres s'épanchent !*

*Sur l'écran de l'azur, en légers flocons blancs,
Le nuage dessine un morceau de patrie:
Forêts, montagnes, lacs, rivières et prairies,
Tout un pan d'univers voyageur et tremblant.*

*Estivale nature, opulente déesse,
Qui marches dans les fleurs, le sein gonflé de fruits,
Les bras d'or et d'azur étreignant jours et nuits,
Tu fais aimer la vie, ô grande enchanteresse !*

JE N'AVAIS QUE SEIZE ANS...

*Je n'avais que seize ans. Rieuse, sémillante,
J'allais par des sentiers bordés de blancs lilas.
Et les galants plaisirs, en troupes assaillantes,
Venaient à ma rencontre en fleurissant mes pas.*

*Et les espoirs voguaient sur des gondoles blanches
Dans les bras d'une ondine en robe de velours ;
Tandis qu'en moi chantaient des cloches de dimanches.
Des couplets de printemps, de naïves amours.*

*Et mes désirs voguaient sur des gondoles bleues,
A la proue une étoile, à la poupe une fleur !
Prestes et frémissants, ils brûlaient des lieues
Pour atteindre un hochet qui semblait le bonheur.*

*Et mes rêves voguaient sur des gondoles brunes,
Au gré des flots profonds rayés d'or et d'argent ;
Guidés par l'idéal, enamorés de lune,
Ils se pâmaient d'extase aux frais baisers du vent.*

*Mais l'automne est venu, cet ennemi des rêves...
Il les a pourchassés brusquement vers la mort.
Mille fois plus heureuse, entre d'austères grèves.
Je vogue d'un cœur nu sur des gondoles d'or.*

MARIE-ROLLANDE.

CHRONIQUES

Cette affaire d'espionnage...!

Personne certes ne s'avisera de ne pas prendre avec tout le sérieux qui convient l'affaire des espions à la solde de la Russie. Non pas qu'elle soit, en tant que telle, quelque chose de bien extraordinaire. Toutes les grandes puissances ont des espions à leur service. L'Angleterre, avant l'Allemagne peut-être, qui était célèbre à cet égard, est bien connue partout dans le monde par son *Intelligence Service*. La France appelait son espionnage du contre-espionnage. De sorte qu'à cet égard, il y a beaucoup d'hypocrisie dans toute cette mise en scène montée contre la Russie. On peut se demander si ce qui chatouille le plus ses adversaires n'est pas au fond le dépit de se rendre compte que leurs propres espions n'arrivent pas à obtenir les informations qu'ils désireraient sur la situation de ce pays. Les Russes manquent vraiment d'esprit sportif, il n'y a guère de doute à entretenir à cet égard! Quels que soient par ailleurs leurs torts réels, ils ont surtout le tort pour les larrons habituels de la foire internationale, de prendre leur rôle au sérieux, comme tous les gens qui travaillent sur des principes, et de faire fi des règles ordinaires du jeu qu'a établies la diplomatie opportuniste et cynique des deux ou trois derniers siècles.

Il n'en reste pas moins qu'on se sent mal à l'aise de savoir que partout des traîtres s'infiltrent, qui essaient de tirer les vers du nez aux autres avec l'air le plus innocent du monde. Et qu'un jour, tout cela peut nous retomber sur la tête, c'est le cas de le dire, sous forme de bombes explosives ou incendiaires...

sinon atomiques. Et pourtant, c'est précisément ce qu'il y a de plus grave dans toute cette histoire qui en est en quelque sorte le côté comique, dans la grande naïveté qu'il révèle chez nos dirigeants. Cet aspect le plus grave de l'affaire, c'est que la plupart des personnes impliquées ne sont pas des citoyens russes, mais des citoyens canadiens occupant des situations-clefs dans notre fonctionnarisme. Et pourtant, y-a-t-il lieu de s'en surprendre ?

M'est avis, en effet, que si les problèmes de l'alimentation, du chauffage et des querelles politiques intestines ne préoccupaient pas autant l'Europe, le Canada serait un objet de risée mondiale par les détails de toute l'affaire. Et ce n'est pas la déclaration de M. King à l'effet que cette nouvelle lui a paru si invraisemblable qu'il était prêt à prendre l'avion à destination de la Russie en vue de mettre M. Staline au courant, ce n'est pas cette déclaration, dis-je, qui atténuerait le côté risible de l'affaire. Ce serait beau, dans les boîtes à chanson parisienne, si un ministre des affaires étrangères de France en disait autant.

N'importe quel individu qui vit un peu dans le monde aurait pu prédire que ce qui arrive là était inévitable pour le jour où le Canada pourrait avoir quelque importance dans l'évolution des affaires internationales. Des informations sur le Canada en pays étranger, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il en sort ; toute la différence, c'est qu'on estime plus importantes les informations qui sortent aujourd'hui que celles qui étaient en jeu hier et qu'on est plus hostile à l'égard du pays en cause qu'à l'égard des autres.

Comment pouvait-il en être autrement quand on sait ce qui se passe à Ottawa. Quand on sait que

dans le choix des fonctionnaires, on met systématiquement de côté sous une faux prétexte d'incompétence, les gens issus du seul élément de la population canadienne qui soit vraiment canadien, qui n'accorde d'allégeance qu'au Canada et qui ne concevrait pas, quoi qu'il pense par ailleurs des événements, que le moyen d'en sortir puisse être de vendre son pays à des intérêts étrangers; alors qu'on encourage l'invasion du pays par des éléments étrangers de toute sorte, dans l'espoir de noyer les Canadiens français, et qu'on accorde à ces gens n'importe quelle situation, même parmi les plus délicates. Devant ces faits, on arrive vite à la conclusion que ce qui leur arrive là, nos dirigeants ne l'ont pas volé. Ils doivent donc s'en prendre à eux-mêmes d'abord et il n'y a pas de doute que la véritable population canadienne devrait leur en demander des comptes.

Par exemple, installer à une des principales situations de la Banque du Canada, en pleine guerre contre l'Allemagne, un juif allemand débarqué de la veille, comme cela s'est vu au Canada au début de la récente guerre... c'est là une chose qui ne se fait pas en pays normal. L'homme fût-il juif, il était allemand et comme personne ne paraissait très renseigné sur ses antécédents, selon ce qu'on a pu voir par le débat en Chambre, la sagesse élémentaire commandait d'observer un minimum de prudence à son égard. De même, l'un des détenus actuels a, si j'en crois les journaux, été démis de ses fonctions deux fois dans une industrie de guerre pour activité subversive. Cela ne l'a pas empêché d'obtenir rapidement ensuite une commission d'officier dans la marine. Le pauvre Canadien français à qui on n'aurait rien eu à reprocher

de subversif et qui aurait voulu devenir officier de marine aurait été examiné des pieds à la tête . . . Dans un bon nombre de cas, plus il aurait été véritablement canadien (c'est-à-dire pas assez chaud pour l'Angleterre et l'Empêare) moins il aurait eu de chance de passer dans le crible. Dans les pays où ceux qui gouvernent ont quelque connaissance des hommes et de l'histoire, pensez-vous que le frais débarqué, quelle que soit par ailleurs sa compétence, se verrait ainsi traité comme un vieux sujet, dont la loyauté est avérée et le sujet loyal, comme un suspect parce qu'il songe, trop à son pays d'abord ? Poser la question, c'est y répondre.

Devant l'évidence des faits, nos gouvernements agiront-ils maintenant en conséquence ? Quelques espions réels ou présumés ont été arrêtés et subiront leur procès. Mais il en existe beaucoup d'autres dans notre fonctionnarisme sinon déjà en fait, du moins en puissance. Il va de soi qu'aucune personne d'origine étrangère ne devrait, en règle générale, avoir accès au fonctionnarisme, et d'autant moins que la fonction comporte de plus vastes responsabilités. Ce serait donc le temps ou jamais d'entreprendre une vaste réforme du fonctionnarisme fédéral et de profiter de l'occasion pour accorder plus de justice aux Canadiens français, les plus véritables Canadiens par le cœur et par l'esprit.

Et puis ces agents de la Russie qu'on met actuellement sous verrou, qui déclarent bravement qu'ils ont agi ainsi qu'ils l'ont fait parce qu'ils ne reconnaissent pas leur allégeance au Canada comme leur principale allégeance, ils sont encore un bien petit nombre comparé à toute une multitude d'autres agents, plus

influent, et qui ne considèrent pas eux non plus le Canada comme leur patrie, mais bien un autre pays qui a nom l'Angleterre. De ces agents britanniques, il y en a partout dans notre pays. Il y en a dans nos gouvernements: un homme comme M. Ilsley, qui déclare, comme il l'a fait, que l'idée de défense de son pays ne lui dit rien qui vaille, et qu'il ne pense qu'en fonction de la défense et des intérêts de l'Angleterre, un pareil homme est aussi dangereux pour l'avenir d'un pays vraiment canadien qu'un Raymond Boyer ou un Fred Rose.

Et ils sont légion, dans nos services, les hommes comme lui. Dépêchés directement d'Angleterre ou soigneusement choisis parmi les Anglo-Canadiens qui n'ont pas pris racine dans la patrie canadienne, ces hommes occupent les postes stratégiques dans la direction de notre vie politique et économique. Advienne une guerre, ils voient à dresser la documentation appropriée si nécessaire, pour convaincre le ministre le mieux intentionné que l'Angleterre a raison, qu'elle est le défenseur des intérêts supérieurs de l'humanité et que la suivre, ce n'est que défendre les intérêts canadiens; et si le ministre n'est pas suspect, ils entretiennent chez lui le feu sacré du grand amour des aïeux, de la race et de l'Angleterre, suprême et unique expression de la civilisation humaine (!).

Que survienne une question de politique économique dont les conséquences pourraient être un nouveau pas du Canada vers sa libération de la domination britannique, ils s'appliqueront à en mettre en valeur les soi-disant désavantages; et grâce à l'ignorance totale de nos politiciens qui, dans ces questions, ne voient pas plus loin que leur nez, ils convaincront

même des Canadiens authentiques mais niais de collaborer à l'échec de cette politique.

Qu'intervienne, à un moment donné, dans nos relations extérieures, un pays désireux de faire des échanges avec le Canada, ils s'affaireront par tous les moyens directs ou indirects pour que l'opération ne réussisse que dans la mesure où elle n'est pas incompatible avec les intérêts de l'Angleterre. Et ainsi vont les choses.

Ce que d'aucuns accomplissent dans les rangs du haut-fonctionnarisme, d'autres venus aussi d'Angleterre le font dans des entreprises industrielles et financières, dans nos entreprises de presse, à la radio, sous l'œil non seulement bienveillant, mais complice de ces ministres qui ne sont eux-mêmes qu'une pièce bien logée sur l'immense échiquier impérial.

Tous ces gens que sont-ils ? Exactement pour l'Angleterre ce que sont les agents russes pour la Russie. Pour servir les intérêts de l'Angleterre, services que celle-ci récompense par des honneurs, des situations rémunératrices, des avantages de toute sorte, ils trahissent chaque jour les intérêts véritables du Canada qu'ils font toujours passer au second plan, sauf quand le hasard veut qu'ils coïncident exactement avec les intérêts britanniques. Chaque jour, ils tiennent les autorités anglaises au courant de ce qui se passe chez nous, de l'état d'esprit de nos gouvernants, de leur faiblesse, des moyens à prendre ou des techniques à adopter pour circonvenir leurs mauvaises humeurs occasionnelles. Ils sont de loyaux sujets de l'Angleterre, comme Fred Rose et Raymond Boyer ont été de loyaux sujets de la Russie ou de la cause soviétique. Mais ce ne sont pas de loyaux sujets

du Canada. Il n'y a que ceux-là qui croient que nous appartenons et que nous devons continuer d'appartenir à l'Angleterre qui peuvent ne pas voir la similitude.

A tous les véritables Canadiens, il apparaîtra tout de suite évident que jamais le Canada ne pourra avoir la politique qu'il lui faut tant qu'il ne se sera pas purgé de tous ces artisans puissants de l'intérêt anglais, qui par leur fourberie, leurs ruses, leur pratique de l'art de dénaturer les faits, d'embrouiller les questions et de semer le doute dans les esprits, rendent impossible la direction nationale qui s'impose.

Que l'affaire d'espionnage, ainsi qu'on l'appelle, soit une occasion de nous rendre méfiants et d'amener nos gouvernants à nettoyer nos services vitaux de l'influence des puissances étrangères, en particulier de l'influence russe qui compte parmi les plus dangereuses à l'heure actuelle, certes nous en sommes. Mais que cela vaille pour toutes les puissances étrangères et que ce soit une occasion pour notre opinion publique de comprendre que l'influence anglaise dans l'évolution de notre politique ne vaut guère mieux, du point de vue de notre souveraineté, que l'influence russe. Que ce soit l'occasion pour le peuple canadien d'exiger que les agents de toute puissance étrangère, l'Angleterre comme les autres, soient bannis de nos services vitaux et que la place soit faite aux véritables Canadiens. Ce devrait être là le premier point d'un programme en vue de réaliser l'indépendance du Canada.

François-Albert ANGERS

"Erreur au-delà des Pyrénées..."

On a maintes fois cité l'apophtegme de Pascal : « Vérité en deça des Pyrénées, erreur au-delà ».

Le philosophe français ne pouvait mieux choisir les termes de sa comparaison. Ce qu'il écrivait, voilà trois siècles, s'applique, mot pour mot, à la situation de 1946. Relisons tout le passage : « On ne voit presque rien de juste ou d'injuste, qui ne change de qualité en changeant de climat. Un Méridien décide de la vérité, ou peu d'années de possession. Les lois fondamentales changent. Le droit a ses époques. Plaisante justice qu'une rivière ou une montagne borne ! Vérité en deça des Pyrénées, erreur au-delà. »

Si l'on en juge par les flots de calomnies qui déferlent de toutes parts depuis des années, la vérité est partout dans le monde aujourd'hui sauf en Espagne. Les montagnes lui créent une borne infranchissable : « Erreur au-delà des Pyrénées » !

L'opinion mondiale, orchestrée par le communisme et la franc-maçonnerie, est liguée contre un peuple chrétien assez attardé pour inscrire dans sa constitution que le catholicisme est chez lui religion d'État et a droit à la protection officielle. Les communistes et les sectaires font leur ordinaire métier et touchent leur récompense. Mais que les catholiques du monde et du Canada se fassent bêtement prendre aux fausses informations courantes et apportent un ignorant concours aux brûleurs d'église et aux assassins des religieuses, voilà tout de même qui pourrait et devrait cesser.

Avant sa phrase célèbre et mieux connue, Pascal avait eu soin d'écrire: « Cette maîtresse d'erreur que l'on appelle fantaisie et opinion, est d'autant plus fourbe qu'elle ne l'est pas toujours. Car elle serait règle infaillible de vérité, si elle l'était infaillible du mensonge. Mais étant le plus souvent fausse, elle ne donne aucune marque de sa qualité, marquant de même caractère le vrai et le faux ». C'est bien ce qui arrive au Canada français comme ailleurs. Les grands journaux versent dans la même colonne l'erreur et la vérité, le mensonge perfide et le témoignage serein. Le lecteur moyen ne s'y démêle pas. On lui enseigne à détester Franco comme Hitler et l'Espagne comme l'Allemagne nazie. L'opinion façonnée par les sans-Dieu de Moscou et d'ailleurs veut qu'il n'y ait de mal que dans la péninsule ibérique: « Erreur au-delà des Pyrénées » !

Il y a dix ans déjà que coule ce fleuve de mensonges, de calomnies et d'insinuations dont les sources ne tarissent jamais. Avant la guerre civile, en Espagne, la droite était responsable de toutes les oppressions; pendant la tuerie, on lui a attribué tous les crimes; pendant le conflit mondial, l'Espagne a été accusée de prêter main forte à l'Axe; depuis la paix éphémère de mai 1945, elle est le refuge des criminels nazis et constitue une menace internationale. En un bref résumé, ce sont là quelques-unes des accusations, perpétuellement rééditées, que répand la presse mondiale contre un pays qui se relève de ses ruines et qui ne montre, contre personne, de velléité d'agression.

Si on transformait un gratte-ciel en bibliothèque, on pourrait le remplir de haut en bas avec tout ce qui s'est écrit contre la dictature du général Francisco

Franco et son gouvernement. Il n'y a qu'à prendre au hasard dans cette paperasse malhonnête ou stupide pour en tirer de superbes échantillons.

M. Harold Laski, chef socialiste et conseiller du présent gouvernement d'Angleterre, déclare qu'il existe encore en Europe des zones de contagion fasciste et que la Grande-Bretagne doit user de toute son influence pour les faire disparaître. La pire zone est, à son avis, celle que domine le régime de Franco et l'intervention s'impose.

Une revue d'information américaine, fort reçue au Canada, — « Time » —, montre Franco dansant sur la corde raide. Elle le représente photographié avec Hitler. Elle a aussi des photographies de Madrid pendant la guerre civile et d'un groupe d'Espagnols pauvres, etc. Ce jeu pourrait être repris pour n'importe quel pays et pour n'importe qui. N'existe-t-il pas des photographies de Chamberlain à Munich aux côtés d'Hitler ? Ne peut-on photographier des pauvres à New-York et à Chicago ? Si le peuple espagnol nourrit Carmencita Franco, le peuple américain n'a-t-il rien à payer pour le président Truman et sa fille ? Sans compter que, si l'on ne veut voir que le mauvais côté des choses, on pourrait aussi publier quelques photographies de nègres lynxés par les foules américaines.

Simple échantillon à travers une incessante propagande ! Mais le fleuve de faussetés et d'accusations vient de s'élargir pour former un lac au Conseil de sécurité des Nations unies. L'actuel gouvernement polonais, droit de conscience et si libre dans ses mouvements, dénonce l'Espagne. La Russie, cette démocratie où le peuple ne gouverne pas, surenchérit.

La France, nation chevaleresque, jadis au service des justes causes opprimées, est partie à l'accusation. Le Mexique, devancier des rouges de Barcelone et de Madrid dans les sacs d'églises et les assassinats de prêtres, veut aussi une démocratie à son image dans la mère-patrie. N'y a-t-il, parmi les grands juges, que des accusateurs ? En Perse, les puits d'huile ont magnifiquement servi la cause de la liberté. Ils sont rares en Espagne, mais il s'y trouve néanmoins des points stratégiques comme Gibraltar. Alors, les États-Unis et l'Angleterre, ravalant ce que leurs propagandistes ont écrit, considérant qu'il importe d'abord de ne plus renforcer la Russie, essaient de faire route arrière. Ils n'aiment pas Franco, c'est entendu ; mais les accusations portées manquent de précision et l'intervention ne serait pas justifiée. Ils soutiennent, avec leurs satellites, qu'il appartient aux Espagnols de se donner un nouveau gouvernement. Cette attitude diffère déjà sensiblement de la belle unanimité anglo-russo-américaine obtenue à Potsdam en juillet 1945 : « Les trois gouvernements croient cependant établir clairement que, pour leur part, ils ne pourront favoriser quelque requête que ce soit (à devenir membre des nations unies) de la part du gouvernement espagnol à qui il est arrivé d'appuyer les puissances de l'Axe, et qui, à cause de ses origines, de sa nature, de son passé et de ses relations étroites avec les pays agresseurs, ne possède pas les qualifications nécessaires pour justifier son admission dans les Nations unies ». L'unanimité ne se retrouve plus au Conseil de Sécurité parce que, depuis juillet 1945, la Russie paraît aux États-Unis, comme à la Grande-Bretagne, une menace autrement plus sé-

rieuse que l'Espagne. La politique britannique, à l'extérieur, est stable; elle défend les intérêts impériaux et les principes n'ont qu'à s'adapter. Au cours de la guerre, les propagandistes qui vilipendaient Staline associé à Hitler ont soudain renversé la vapeur. Maintenant que le véritable et le plus dangereux ennemi de l'Empire britannique est la Russie, Londres, quels que soient ses gouvernants, ne méconnaît pas ses intérêts. Par sa position géographique, l'Espagne domine la Méditerranée. Il serait désastreux d'y installer Joseph Staline sous le nom de Jose Giral. Si Franco dure assez longtemps pour soutenir par les armes le nouvel empire « sur lequel le soleil ne se couche jamais », il deviendra rapidement, par le fait même, chef d'une démocratie. Mais, en attendant ce jour, le Conseil de Sécurité étudie laborieusement son cas.

Toute politique appliquée est sujette à critique. Néanmoins l'histoire impartiale reconnaîtra les services que le général Franco a rendus à son pays comme elle reconnaîtra ceux que le maréchal Pétain a rendus à la France. En sa longue histoire, l'Espagne n'en est pas à sa première dictature si l'on tient à ce mot. Là comme en Angleterre et en France, les rois ont gouverné à leur guise pendant de longues périodes et, sans toujours le dire, ils ont appliqué le mot de Louis XIV: «L'État, c'est moi». L'Espagne fut à son heure la première puissance du monde. De Charles-Quint à Ferdinand VII, son influence a décliné. L'intervention napoléonienne fut pour elle un grand malheur. Ses colonies d'Amérique ont commencé à s'émanciper alors qu'elle luttait chez elle pour recouvrer son indépendance. A la fin du dix-neuvième

siècle, les États-Unis lui enlevaient les Antilles et les Philippines. Tandis que la monarchie était chancelante, nombre de généraux se sont approprié le pouvoir. En 1840, c'est Espartero; en 1843, c'est Narvaez; en 1854, c'est O'Donnell; en 1869, c'est Serrano et après lui, c'est Prim. Dans tout le dernier siècle, les coups d'État et la guerre civile sont devenus chose normale. Presque tous les régimes ont été mis à l'essai sans excepter la république de 1873-74. Les Bourbons remontent sur le trône en 1874, et la monarchie se maintient jusqu'en 1931 alors qu'Alphonse XIII part pour l'exil et que la république est de nouveau proclamée. Cependant, sous le dernier roi, deux dictateurs ont détenu le pouvoir pendant les dernières années du règne: Primo de Rivera et le général Berenguer. On pourrait donc soutenir que la dictature du général Franco est dans la tradition même du peuple espagnol. A coup sûr, ce n'est pas un fait nouveau dans l'histoire nationale. L'univers est bien délicat d'en souffrir à la place des Espagnols. On comprend mal néanmoins qu'une dictature brutale et qui étouffe toute religion lui agréée en Russie tandis qu'une dictature mitigée et qui respecte la première des libertés, celle de croire en Dieu et de l'adorer, lui paraisse intolérable en Espagne.

Assemblés à Berlin, les chefs d'État russe, britannique et américain ont reproché au gouvernement espagnol « ses origines, sa nature, son passé, ses relations étroites avec les pays agresseurs ». La simple vérité, c'est que la république espagnole, fondée en 1931, est morte en 1936 de ses propres excès et que c'est le désordre organisé sous son nom par les anarchistes et les communistes qui ont provoqué

et justifié la guerre civile. Combien d'églises ont été saccagées et incendiées avant le soulèvement de l'armée et du peuple ? Combien de religieux bannis et massacrés ? Combien d'innocents mis à mort ? Le vol, le banditisme, les assassinats, les profanations, le sang versé ne comptent pas lorsque les victimes sont catholiques. Parmi tant de gens qui se préoccupent aujourd'hui du bonheur du peuple espagnol, personne alors ne songeait à intervenir. Cette variété de démocratie leur paraît encore si généreuse et si belle qu'ils estiment que l'un des premiers devoirs du monde est de la rétablir. De même que les Espagnols avaient pied à pied, au cours des siècles, arraché leur pays à la domination des Maures, ainsi ils ont reconquis l'Espagne contre les hordes rouges qui recevaient leurs ordres de Moscou. La guerre civile a duré de 1936 à 1939. Le général Franco a triomphé parce qu'il a reçu, en premier lieu, l'appui du peuple espagnol. Autrement il aurait couru à l'échec. S'il y a eu une intervention masquée de la part de l'Allemagne et de l'Italie en faveur de Franco, il y a eu une intervention aussi efficace de la part de la Russie et de la France en faveur des rouges. Des Canadiens ou des Américains, ignorant ou non ce qu'ils faisaient, se sont aussi battus pour les prétendus loyalistes. Mais c'est le peuple espagnol qui a vaincu et qui s'est libéré du joug des persécuteurs. Il est sorti des catacombes comme l'Église après l'ère des persécutions. Sous la république et pendant la guerre civile, d'après les chiffres cités par le Dr William Thomas Walsh, (*The Tablet*, février 1946), 11 évêques, 11,000 prêtres, frères et religieuses, et 500,000 laïcs ont été assassinés. Les francs-maçons et les communistes n'ont pas

oublié ces jours de gloire; ils souhaiteraient continuer leur besogne; mais les catholiques canadiens peuvent-ils adopter leur point de vue? Comment comprendre que, pour ceux-ci et leurs journaux, le témoignage du primat d'Espagne n'ait pas plus de valeur que celui des officines moscovites ou protestantes? Dans une lettre pastorale, (août 1945), l'archevêque de Tolède a écrit: « La guerre civile et la croisade passées aboutirent à un plébiscite armé qui mit fin à la persécution religieuse. Que personne ne réclame une revision non nécessaire qui pourrait nous conduire à une nouvelle guerre civile, au grand préjudice de l'Espagne, et faire courir les plus graves dangers à la paix des nations occidentales d'Europe! » Pour nous du Canada français, ces paroles ont plus de poids que celles de Staline ou d'un communiste polonais délégué à New-York.

L'année même que se terminait la guerre civile en Espagne, le deuxième conflit mondial éclatait en Europe. L'une des accusations portées contre le régime de Franco, c'est qu'il aurait aidé les puissances de l'Axe. En paroles, peut-être... Le chef de l'État espagnol a permis à ses sujets d'aller combattre en Russie. On a vu déjà que des Canadiens sont allés se battre de même façon en Espagne sans que M. King soit inquiet à Ottawa. Au début de la guerre, les alliés ont parlé d'envoyer un corps expéditionnaire contre les Russes en Finlande et seule leur faiblesse les en a empêchés. Ce qui est vertu pour les uns est-il mal pour les autres? Le général Franco a rendu un grand service à la cause alliée. Il a oublié les mille provocations qui lui étaient venues d'Angleterre, de France, des États-Unis. A l'heure tragique

où l'Angleterre s'est crue abandonnée de tous, l'Espagne est restée neutre; elle aurait pu attaquer Gibraltar et fermer la Méditerranée. M. Winston Churchill, qui a parfois des attaques de franchise, a publiquement admis ce point. Le général Franco aurait pu, comme Mussolini, réclamer sa part des débris de l'Empire français. Il n'a pas joué du poignard et néanmoins on croirait aujourd'hui que c'est l'Espagne qui est vaincue à la place de l'Italie. Le chef espagnol devait plus de reconnaissance à Hitler et à Mussolini qu'aux chefs alliés qui avaient aidé les loyalistes. Malgré tout, il a observé la neutralité alors que les armées allemandes bivouaquaient aux Pyrénées et le pressaient d'intervenir. Dans une proportion de 75%, les produits espagnols sont allés aux alliés pendant la guerre. On assure que 50,000 Français ont traversé l'Espagne pour se joindre à l'armée d'Afrique. Tout n'était pas dans l'intérêt des « pays agresseurs ». D'autres pays, comme la Suède, comme la Turquie, ont-ils si bien observé soit la neutralité soit leurs traités ? Pourquoi l'Espagne est-elle seule en cause ?

Les accusations récentes portées contre ce pays devant le Conseil de Sécurité ne valent pas mieux que la condamnation de Potsdam. Il paraîtrait que tous les savants de Madrid et de Salamanque recherchent le secret de la bombe atomique avec l'aide de physiciens allemands. Supposons que ce soit vrai. Où est le mal ? Les aviateurs américains jettent deux bombes atomiques sur le Japon et tout le monde applaudit excepté les Japonais. Le Canada se loue fort de posséder le secret de la bombe atomique et les Espagnols ne nous demandent pas de renverser

l'administration de M. King. La Russie organise chez nous un réseau d'espionnage et un député communiste tombe dans les mailles de la gendarmerie royale. Ce n'est pas Madrid qui est en cause, mais Moscou. Si c'est travailler au bien de l'humanité que de fabriquer des bombes atomiques aux États-Unis ou dans les pays dits démocratiques, pourquoi serait-ce un crime au sud des Pyrénées ? Du reste, l'Espagne nie l'accusation et invite une commission internationale à enquêter chez elle. La Russie n'invite pas les gendarmes canadiens à aller se saisir à Moscou des espions qui ont séjourné à Ottawa. Ce sont des états communistes, dominés ou leurrés par eux, qui prétendent intervenir en Espagne. Encore une fois, il vaut mieux s'en remettre à l'avis du primat d'Espagne qui a écrit : « ...peut-il être utile à la paix internationale que le monde cherche à fouiller dans les événements antérieurs à la guerre mondiale et à remuer une cendre encore chaude, capable de raviver de nouvelles flammes de guerre civile ? Peut-elle être utile à la nouvelle communauté des nations unies, l'absence de l'Espagne, mère quant à la foi et à la langue de vingt nations, peuple à la physionomie spirituelle nettement définie que nul n'a surpassé dans la défense de la civilisation chrétienne et dans la formation de la civilisation occidentale ? Il est bon que soit éliminé de l'État espagnol tout ce qui peut donner prétexte à de la méfiance, même lorsque l'esprit est très droit ; mais que l'on reconnaisse, en retour, à l'Espagne, le droit indéniabie de résoudre ses propres problèmes intérieurs et d'organiser son régime ». Si les étrangers cherchent la justice et rien que cela, s'ils veulent le bon-

heur du peuple espagnol et rien que cela, la solution est tout indiquée: ils n'ont qu'à se mêler de leurs affaires et qu'à mettre de l'ordre dans leur propre maison.

Les pays qui se font accusateurs et juges sont de ceux qui connaissent mal l'Évangile ou tendent à l'oublier. Ils n'ont pas entendu parler ou ne se souviennent pas de la paille et de la poutre. La dictature féroce de Moscou veut une démocratie à l'autre pointe de l'Europe. Le gouvernement polonais, servile esclave du maître qui l'a fait, pourrait commencer par établir la liberté en Pologne plutôt que dans la péninsule ibérique. Les communistes de la banlieue parisienne, si épris des libertés espagnoles, pourraient servir la liberté française en démolissant les barricades qu'ils érigent en pleine rue pour bloquer la voie aux processions de la Vierge. Pour certaines démocraties, l'Espagne a une paille dans l'œil. La poutre du leur, elles ne la voient pas.

Pour juger du régime Franco, il faudrait comparer la situation en 1936, après cinq ans de république, et celle de 1946, après 7 ans de « dictature ». L'Espagne est aujourd'hui restaurée; les ruines de la guerre civile sont effacées; les villes sont reconstruites; la population s'accroît à un rythme rapide tandis que les autres pays cherchent à résoudre le problème de la dénatalité; les grèves sont plus rares qu'aux États-Unis et au Canada; le peuple est heureux et prospère... excepté dans nos journaux. Et 1936, c'était le chaos. On voit donc que les Nations Unies doivent se hâter d'intervenir afin de rendre aux communistes la liberté d'incendier et de piller impunément et aux meurtriers

l'occasion d'exercer leur métier sans courir le risque d'aller à l'échafaud !

L'État espagnol a une constitution d'inspiration nationale et chrétienne. Le premier article érige en principe directeur le respect de la dignité et de la liberté de la personne humaine. L'article sixième, tout en reconnaissant pour chacun la liberté de religion, stipule que « la profession et l'exercice de la religion catholique, qui est celle de l'État espagnol, jouiront de la protection officielle ». L'article vingt-deuxième dit ceci, qu'on aimerait trouver dans la constitution canadienne: « L'État reconnaît et protège la famille comme institution fondamentale de la société dont les droits et devoirs sont antérieurs et supérieurs à toute loi positive humaine. Le mariage est un et indissoluble. L'État protégera spécialement les familles nombreuses ». La constitution affirme encore que le travail ne doit pas être assimilé à une marchandise et ne peut être l'objet d'entente « incompatible avec la dignité humaine ». Toutes les catégories d'assurance sociale sont prévues. Enfin, l'article 24 attribue aux Cortès (ou parlement) la fonction de voter les lois nécessaires à l'exercice des droits reconnus par la Constitution. Y a-t-il beaucoup de pays dans le monde qui puissent démontrer que leur constitution s'inspire, comme celle de l'Espagne, de la doctrine chrétienne ?

Aussi, en se basant sur ce fait et sur l'expérience républicaine ou rouge de 1931-36, peut-on dire avec certitude que les calomnies répandues dans l'univers contre l'Espagne viennent des cabinets secrets de la franc-maçonnerie et des officines communistes. Elles sont répandues avec astuce et sont convoyées par les

agences de presse. Elles représentent le général Franco comme un ogre prêt à dévorer l'univers de même que la Perse, voilà quelques semaines, se disposait à s'emparer de la Russie. Il n'y a plus qu'erreur au-delà des Pyrénées; Pascal l'avait bien dit !...

Dominique BEAUDIN.

Courrier des lettres

Louis Fréchette

Les lois réglant la conjonction des astres demeurent obscures, il faut renoncer à comprendre comment il se fait que Marcel Dugas, esthète raffiné épris des jolies du style, s'est un jour intéressé à Louis Fréchette au point de lui consacrer un important volume qui constitue sans contredit le seul ouvrage étendu sur le romantique canadien. Le fait existe et de lui seul devons-nous tenir compte et nous réjouir qu'un éditeur montréalais ait eu l'heureuse idée de rééditer ici cet ouvrage dont les Français ont eu l'étrange il y a une douzaine d'années.

Non que la personnalité, éminemment sympathique, de Louis Fréchette occupe une place considérable dans nos préoccupations, mais il a été intimement mêlé à une époque révolue de nos mœurs littéraires et politiques et c'est les faire revivre que de tenter d'esquisser un portrait véridique du personnage. Dugas s'y emploie avec une lucidité élégante et n'éprouve aucune peine à nous captiver par un récit de belle venue où nous retrouvons les éléments essentiels de notre dix-neuvième siècle dont il serait ridicule et faux de dire qu'il fut stupide comme l'a fait péremptoirement Léon Daudet pour la période correspondante en France, même s'il n'est nullement interdit de s'amuser ferme de la naïve hugolâtrie de ce poète ronflant qui était né poète lauréat...

Cette fidélité indéfectible et fervente à un maître choisi une fois pour toutes pendant les années de

jeunesse ne laisse pas que d'être touchante, encore qu'elle soit trop servile. Fréchette a voulu écrire ses *Châtiments* dans *la Voix d'un exilé*, sa *Légende des siècles* dans *la Légende d'un peuple*, son *Hernani* ou son *Ruy Blas* dans *Véronica*. Après tout, Marcel Dugas ne serait-il pas, à distance, son Sainte-Beuve ? Le parallélisme serait alors parfait et comblerait d'aise les mânes du poète.

Si nous ne nous pâmons pas d'admiration devant les alexandrins sonores et pompeux de *la Légende* il faut bien leur reconnaître un souffle sincère de patriotisme et parfois, dans une éclaircie trop brève, un reflet de grandeur auguste.

Ce qui compte bien davantage, c'est que tout un peuple a vibré de se reconnaître dans cette épopée qui exaltait son culte de la terre canadienne et fouettait son attachement à la patrie. Il a ouvert *l'écrin de perles ignorées* et nos grands-parents ont été éblouis de ces richesses qui les récompensaient amplement de leurs peines et fondaient leurs motifs d'espérer en l'avenir.

Les haines politiques n'engendrent pas forcément des pamphlets de génie. La haine qu'éprouve Fréchette pour les conservateurs n'est pas un thème poétique très fécond. Au demeurant, un parti aussi bourgeois ne suscite guère d'invectives inspirées et l'on ne peut que hausser les épaules en lisant des vers comme les suivants :

Dans les sales borbiers de la truanderie
Plongez-vous pour trouver un roi digne de vous,
Un roi digne de vous s'il s'appelle Cartouche,
S'il a le vice au cœur et le fiel à la bouche
Et surtout s'il sort des égouts !

Cette véhémence verbale nous paraît assez creuse et comment ne pas sourire en lisant sous la plume du jeune critique Fernand Rinfret que « ce recueil marque un coin décisif, il nous découvre un des coins obscurs de son âme... il contient peut-être quelques-uns des plus beaux vers que nous ayons écrits au Canada. » *Le peut-être est sage...*

C'est au contraire dans certains poèmes sans prétention et dépourvus de toute éloquence que nous découvrons le meilleur Fréchette, le seul qui mérite de ne pas sombrer dans l'oubli. Il y a sûrement des vers délicieux, d'une grâce achevée, dans *les Fleurs boréales* et *les Oiseaux de neige*, titres d'une inspiration toute septentrionale, bien accordée à la rigueur de notre climat.

La mare sombre aux reflets clairs
Dont on redoute les approches
Caresse vaguement les roches
De ses métalliques éclairs.

.....
O fauves parfums des forêts !
O doux calme des solitudes !
Qu'il fait bon, loin des multitudes,
Rechercher vos âpres attraits !

(*Le doux calme* se défend assez mal, mais passons...)

De la prose de Fréchette, on ne retient plus que *les Originaux et détraqués*, série de personnages loufoques qu'il a connus ou dont il a entendu parler et dont il retrace les manies et les aventures avec un humour charmant. Chaque fois qu'il consent à n'être pas guindé, à ne pas jouer au grand homme, il nous touche et nous intéresse. Mais avec l'âge il se fige bientôt en une pose hiératique, sort fatal de tous ceux qui cherchent à entrer vivants dans l'histoire. Au surplus, son essai dramatique n'a guère ajouté à sa gloire,

car il s'y est greffé certains éléments de ridicule aujourd'hui oubliés, Dieu merci.

Dugas a écrit son livre à l'intention des Français. Il s'est donc vu dans l'obligation de peser sur certains aspects de nos problèmes avec une insistance qui eût étonné si le livre nous eût été d'abord destiné. Certaines explications, certains rappels nous paraissent entièrement superflus et inutiles, mais il fallait permettre au lecteur français de se retrouver dans les affaires du Canada. Cette biographie est écrite d'une encre assez pâle par un auteur qui se veut à tout prix bienveillant, ce qui ne l'empêche pas de souligner les faiblesses de Fréchette, de les expliquer au besoin. C'est exactement le ton qui convenait et sans doute Dugas résume-t-il le verdict de la postérité quand il écrit: « Malgré les faiblesses de son art, il a enrichi la sensibilité canadienne; il a étendu les perspectives où se mouvait le rêve blessé de ces colons français; il a donné un langage à des aspirations confuses qui ne connaissaient pas encore le mot qui délivre, le chant où des vaincus exhalent leurs douleurs; par lui, la souffrance du déraciné devenait argument de combat, élément de réparation dans l'avenir, un thème que reprendraient en chœur les hommes politiques pour le faire servir à leurs desseins, au succès de leurs revendications. Certes Crémazie avait tenté de faire passer la grande plainte à travers ses cantilènes... Par sa voix plus ample, Fréchette y réussit davantage. »

On ne retrouve pas dans cette biographie les proses opulentes et gonflées de sève de *Salve Alma Parens* et des *Paroles en liberté*. En bon critique, Dugas s'efface derrière son sujet; on ne pourra plus

rien écrire de sérieux sur Fréchette sans consulter son ouvrage.

Martine Juillet

Pierre Benoit évoque souvent à mon esprit Léo-Paul Desrosiers. Tous deux sont férus de notre histoire, surtout de ses commencements, tous deux, sans être historiens de métier, possèdent une exceptionnelle érudition historique, tous deux se sont annexé le domaine du roman d'histoire. Ils situent leurs intrigues dans un passé qu'ils décrivent minutieusement et aiment se sentir soutenus dans leur création par une trame véritable sur laquelle ils brodent quelques arabesques germées dans leur imagination. Si le style de Desrosiers est plus dense, plus charnu, celui de Benoit est plus aéré, plus allègre. Tous deux excellent à reconstituer, dans leurs plus menus détails, l'existence de nos ancêtres.

Le sentier couvert était une œuvre à demi ratée; à côté de quelques belles pages, on avait peine à s'intéresser à un récit où la fantaisie paraissait trop artificielle. L'auteur avait sans doute forcé son talent dans une direction qui n'est pas la sienne et il n'est pas étonnant qu'il se soit égaré. Avec *Martine Juillet*, il nous offre une œuvre mûre, de belle inspiration, et qui se lit avec beaucoup d'agrément. Il ne s'est guère éloigné de l'histoire; nous sommes plongés dans le Montréal du XVIIe siècle, nous y retrouvons tous les grands noms inscrits aux pages de nos manuels. Martine Juillet est une fille du roi qui connaîtra dans la colonie une existence souvent mouvementée et dont nous suivrons pas à pas le destin, sachant très bien

qu'elle représente en sa personne les nombreux anonymes qui ont œuvré dans ce pays pour l'ouvrir à la civilisation.

Il ne faut donc pas s'attendre à des événements sensationnels, à des épisodes imprévus, à de brusques retournements de situations. Ce n'est pas l'objet de l'auteur qui se veut d'abord annaliste fidèle et qui parvient à évoquer en une fresque généreuse et sereine les débuts d'une petite nation de race française installée sur le sol d'Amérique. Mais il évite toujours la sécheresse du document, préférant suggérer par quelques détails bien choisis tel état d'âme, tel événement. En somme, il applique les procédés du romancier pour alléger la tâche de l'historien. La formule est sûrement recevable. Elle exige une forte dose de bon goût et de maîtrise pour maintenir l'équilibre entre deux disciplines aussi différentes. Benoit possède un sens avisé qui lui permet de côtoyer l'abîme sans y jamais tomber. Martine Juillet est donc une belle réussite d'un genre mixte où, je le répète, les embûches sont innombrables. Ses lecteurs lui devront la joie d'apprendre ou de revivre par l'esprit les premières années de Ville-Marie, tout en s'attachant à des personnages réels, à des êtres de chair et de sang, dont nous éprouvons volontiers les bonheurs et les détresses. Le style, sans surcharges, d'une grande sûreté d'allure, révèle un écrivain de race.

Histoire de la littérature canadienne-française

Nous n'avons aucune histoire critique de notre littérature, encore trop jeune pour avoir suscité un

Lanson ou un Thibaudet. Ici et là, des études monographiques, éparses et fragmentaires sur tel ou tel de nos écrivains, mais pas davantage. Mgr Camille Roy a voulu ramasser toutes ces gloses en un ensemble mais ce n'est pas insulter à sa mémoire que de souligner qu'il n'a fait en somme que dresser un palmarès, une espèce de catalogue; sans doute ses intentions n'allaient-elles pas au delà. L'ouvrage de Lareau est beaucoup trop ancien pour être utile de nos jours. Quelques communautés enseignantes ont publié des travaux à ce sujet, mais il ne s'agit que de manuels, souvent de mérite certain, mais qui visent avant tout à fournir aux élèves une synthèse rapidement assimilable de nos débuts littéraires.

Berthelot Brunet vient-il donc à son heure combler une lacune? J'en aurais été étonné, car son talent de chroniqueur souvent sémillant n'est pas celui qui sert le véritable historien. Tout ce qu'il écrit est toujours subjectif, il n'a pas le tempérament ni le goût sans doute des vastes synthèses. Il procède toujours par touches légères, par remarques ironiques et mordantes. Je m'attendais donc à une histoire partielle, voire injuste; je le dirai tout net: j'ai été déçu.

L'auteur se montre d'une indulgence excessive, voisine du bénissage systématique. Il loue inconsidérément les moindres écrivains du passé tout comme il assassine de compliments flatteurs et exagérés ses contemporains. Peut-être était-il mû par une louable intention patriotique dont il importe sans retard de le louer, mais je suis d'avis que les bons sentiments n'ont rien à voir à l'histoire et qu'ils faussent souvent la perspective.

Que Brunet ne se soit pas embarrassé d'un encombrant appareil scientifique, je le lui pardonnerais volontiers, mais je me demande si l'étranger qui lira cet ouvrage se fera une juste idée de notre littérature. J'en doute fort. De tel ou tel écrivain, il ne retient souvent qu'un livre, sans doute celui qui lui a plu davantage, mais il y a aussi leurs autres œuvres que l'on ne peut négliger de mentionner dans une œuvre qui se veut solide. J'ai l'impression que le grand lecteur qu'est Brunet s'est contenté de ses souvenirs où il a puisé le plus clair de son information, sans s'obliger à une lecture nouvelle des auteurs qu'il fait entrer dans son histoire. Le procédé est un peu cavalier et le résultat, si tel est le cas, n'a donc rien qui doive nous étonner. Le chroniqueur, souvent brillant, n'a pu retenir dans les rêts de sa mémoire tous les textes qui ont défilé devant ses yeux au cours de sa vie. C'était vraiment trop exiger de cette faculté qui oublie...

Il n'empêche que ce livre se lit d'affilée et très agréablement. Il divertira ferme tous ceux qui sont au courant de notre histoire littéraire et qui connaissent nos écrivains, tous ceux en somme qui seront eux-mêmes en mesure de combler les vides. Certains jugements sont bien savoureux et logent parfois un humour, néanmoins trop discret, pour avoir une portée durable. Si c'est là combler les désirs de l'auteur, disons-lui que son ouvrage se lit comme un roman, mais ne nous avez-vous pas annoncé que vous étiez horloger, monsieur Josse ?

Ces remarques sont sévères, mais il n'en faudrait pas conclure que cette *Histoire de la littérature* ne rendra pas certains services. Si Brunet nous montre toujours

le bon côté de la médaille, il ne néglige pas de respecter la hiérarchie des valeurs et de souligner comme ils le méritent les poètes et les romanciers de notre génération qui refusent de demeurer toute leur vie des jeunes gens d'avenir. Esprit subtil et perspicace, il sait dégager leurs mérites et les appréciations qu'il porte sur eux pourront sûrement être reprises et davantage développées par celui qui s'attellera un jour à la besogne de nous doter d'une véritable histoire de notre littérature. C'est là un travail qu'il serait grandement prématuré d'entreprendre, alors que nos écrivains les plus marquants depuis nos origines sont encore bien loin d'avoir donné tout ce que nous attendons légitimement d'eux. D'ici là, il nous reste de nous amuser des propos badins de Berthelot Brunet.

Histoire des sciences et de leurs applications

Personne n'ignore la personnalité de Louis Bourgoïn qui occupe dans notre petit monde scientifique une situation privilégiée. Ce professeur ne confine pas son activité intellectuelle à la salle de cours, il se multiplie au micro, et il ne se limite pas non plus à sa spécialité, ayant donné à maintes reprises la démonstration de sa vaste culture. Il s'est constitué en quelque sorte le vulgarisateur de la science et l'auditoire de Radio-Collège a pu depuis longtemps bénéficier de son érudition aimable, jamais pédante, où la clarté le dispute à la sûreté d'information.

Bourgoïn a donc retouché et augmenté, en un premier volume, car un autre paraîtra éventuellement, ses causeries que nous avons déjà lues dans la revue

Technique, qui n'atteint forcément qu'un public limité. Ce qu'il veut surtout enseigner à ses lecteurs, c'est l'histoire des sciences. On verra qu'il couvre un vaste terrain, quand on saura qu'il étudie successivement la notion de nombre et l'idée de mesure, l'évaluation de l'étendue, les calendriers des peuples, les horloges et pendules, le système métrique, les métaux connus des anciens, l'alchimie des Arabes, l'observation scientifique au temps de Galilée, la chimie des gaz, les machines électriques, etc., etc. Autant de sujets sur lesquels nous n'avons que des notions fort confuses. Or l'homme ne peut prétendre à la culture que s'il a des clartés de tout; on n'exigera pas de l'homme de lettres qu'il puisse réussir une expérience scientifique, mais il lui est interdit d'ignorer les éléments fondamentaux de la science. Il n'y a pas de compartimentage arbitraire entre les diverses disciplines de l'esprit.

C'est pour les profanes que Bourgoïn écrit et ce sont eux qui lui sont reconnaissants de se mettre à leur portée. Il précise son propos en écrivant dans son introduction: « L'histoire des sciences est particulièrement utile pour montrer l'évolution de nos idées sur les phénomènes de la nature. Il est très rare que l'homme atteigne d'emblée la connaissance exacte du mécanisme des phénomènes naturels dont le *pourquoi* lui reste absolument impénétrable. Et si le *comment* des choses lui est accessible, il est toujours obligé d'acquérir des précisions de plus en plus fines, afin de trouver la meilleure utilisation des forces naturelles aux fins légitimes de son bien-être. »

Les plus belles aventures humaines sont celles de l'esprit et il est passionnant de suivre de près la quête

dé vérité à laquelle se sont livrés au cours des âges, avec un désintéressement absolu, les savants et les chercheurs. Ce goût obstiné de la découverte fonde sûrement la dignité de l'homme qui en sort grandi. Dans son *Histoire des sciences et de leurs applications*, Bourgoin a rempli son dessein avec élégance et exactitude; il disserte en *honnête homme* de la science sous toutes ses formes, dans une langue qui demeure toujours de bonne compagnie.

Cinquante ans au pays des neiges

Toutes les aventures ne retiennent pas la manchette des journaux et il est des aventuriers dont l'héroïsme quotidien et modeste se prête mal à la légende. C'est le cas des missionnaires qui exercent leur apostolat dans les contrées lointaines et consentent parfois à relater leur existence tumultueuse dans des annales pieuses que peu de gens lisent. Ce travail rude et nécessaire, il s'accomplit aussi dans notre immense pays, dans les régions septentrionales au climat rigoureux et à la nature ingrate. Les Révérends Pères Oblats y ont trouvé depuis longtemps déjà un champ propice à leur dévouement et à leur zèle évangéliste. Je me souviens d'avoir, au collège, suivi avec passion le Père Duchaussois qui nous entraînait à sa suite *aux glaces polaires*, et j'ai retrouvé cet attrait juvénile à la lecture du premier tome que vient de publier, avec le sous-titre de *Chez les mangeurs de caribou*, un autre disciple de Mgr de Mazenod, un missionnaire chevronné qui s'appelle Mgr Gabriel Breynat, archevêque titulaire de Garella et premier vicaire apostolique du Macken-

zie, dont l'existence de labeur et d'abnégation s'est dépensée au pays des neiges.

L'auteur n'est plus un jeune homme, il a l'âge de notre Confédération. Dès ses premières années, ce petit Français né dans le département de la Drôme sent monter en son cœur l'appel du sacrifice. Il lui appartiendra de répandre le message du Christ à ceux qui ne le connaissent pas encore. Le Canada deviendra sa patrie la plus chère, puisque ce sera dans ce pays d'adoption qu'il aura besogné ferme au service des âmes.

Le mémorialiste ne prend pas de grands airs, ne se fige pas dans des attitudes hiératiques. Il raconte avec naturel et simplicité, avec bonhomie et une pointe d'humour, avec ce sourire de ceux qui ont appris qu'aucune épreuve ne peut venir à bout d'une volonté bien trempée, appuyée sur le secours du Très-Haut. Le récit est parsemé d'anecdotes qui restituent le climat particulier de ces années de la fin du siècle dernier, alors que les territoires de l'ouest conservaient leur sauvage grandeur. D'un point de vue documentaire, on ne saurait trop apprécier ces notations d'un témoin véridique d'une époque révolue.

Profils normaliens

Chaque maison d'enseignement possède ses traditions, ses souvenirs. Les anciens aiment s'y reporter, car ils ont conscience d'appartenir à une vaste famille morale et ils sont le plus souvent fiers de s'en réclamer. Ce sentiment, parfois peu accessible à l'étranger, constitue les mailles du tissu solide que doit former un groupe ethnique.

Je viens de lire avec un vif intérêt les *Profils normaliens* des professeurs Gustave Bellefleur et Donat Durand. Ce n'est pas une œuvre qui vise à l'érudition; simplement, une quarantaine d'entrevues avec des anciens de l'École Normale Jacques-Cartier, dont plusieurs ont quitté l'enseignement pour connaître le succès dans d'autres carrières, mais qui conservent tous un attachement véritable à la maison où ils ont puisé les éléments de leur formation intellectuelle. Qui sait si plusieurs parmi ces derniers n'éprouvent pas quelque nostalgie à la pensée que les conditions économiques qui prévalaient dans l'enseignement primaire à leur promotion ne leur aient pas permis de pratiquer un métier magnifique pour lequel dès leur jeunesse ils avaient éprouvé de la prédilection...

Parmi ces *déserteurs*, on relève des noms aussi avantageusement connus que ceux du juge Séverin Létourneau, juge en chef de la Cour d'Appel de la province, de M. Gonzague Ducharme, le bibliophile émérite en Cansada, le juge Saint-Jacques, de la Cour d'appel, l'excellent ingénieur Baulne, le R. P. P.-E. Farley, supérieur général de C.S.V., Armand Circé, ancien directeur de Polytechnique, et de nombreux autres. Chacun s'exprime avec beaucoup d'amitié au sujet de l'École Normale dont l'enseignement leur a été sûrement profitable, même s'ils n'ont pas persévéré dans une carrière trop ingrate à l'époque.

Même ceux qui n'ont pas passé par l'institution des Jardins Lafontaine liront ces pages avec plaisir et ils y trouveront une foule d'informations précieuses. Un ancien principal de Normale, M. l'abbé

L.-A. Desrosiers, a rédigé une introduction d'une grande valeur documentaire. Il y retrace l'apport important de cette maison dans la vie intellectuelle canadienne-française. Il n'y a plus qu'à souhaiter à MM. Bellefleur et Durand de poursuivre leur opportune initiative.

L'honorable Pierre-Basile Mignault

Nos gloires authentiques ne sont pas assez nombreuses pour que nous puissions nous permettre de les négliger. Le mérite de l'ancien juge Mignault est aujourd'hui reconnu de tous, même s'il ne peut appartenir au premier venu de juger de sa valeur, car le domaine où il a exercé ses dons ne dépasse pas beaucoup le cercle des initiés. Pour ces derniers, Me Armand Marin, qui appartient au personnel de la bibliothèque du Barreau de Montréal, a voulu rédiger un ouvrage méthodique de bibliographie qui leur rendra plus accessible la pensée juridique et les travaux variés de celui qui fut jusqu'à sa mort, survenue il y a quelques mois seulement à un âge très avancé, un travailleur infatigable, à l'esprit toujours en éveil et soucieux d'apporter des solutions fortement étayées sur notre droit aux problèmes multiples de notre vie en constante évolution.

Ce travail est extrêmement soigné et révèle chez son auteur, outre des connaissances juridiques étendues, une formation méthodique qui rend un bel hommage à l'œuvre accomplie en ces dernières années par l'École des bibliothécaires de l'Université de Montréal. Les quelques thèses bio-bibliographiques qu'il m'a été donné de parcourir m'ont aisément con-

vaincu du sérieux des études poursuivies et de l'intérêt de ces travaux grâce auxquels nous pouvons saisir dans un ensemble l'œuvre intellectuelle de tel ou tel écrivain de chez nous. Il nous est en effet impossible de connaître toute la production d'un écrivain qui publie depuis de nombreuses années. Nous avons besoin, pour simplifier nos recherches et éviter de nous engager sur de fausses pistes, de ces répertoires dressés par des spécialistes qui respectent scrupuleusement toutes les conventions du genre. M. Marin est de ceux-là et nous n'avons qu'à le louer de la conscience exigeante dont il a fait preuve pour mer, à bonne fin son travail.

On lui sait gré également de ne s'être pas limité à une sèche énumération tenant de l'index ou du tableau onomastique. Il a préféré étoffer son étude et la rendre plus accessible au grand public, en la faisant précéder d'une biographie très brève, suffisante néanmoins pour retracer les étapes d'une carrière professionnelle exceptionnellement brillante et tout entière consacrée au droit et pour dégager les lignes maîtresses, les principes directeurs d'une pensée juridique nourrie aux meilleures sources et constamment renouvelée et enrichie de l'apport d'une expérience très étendue. Quiconque a eu l'avantage de suivre d'un peu près les débats constitutionnels et d'y reconnaître la part éminente qu'y a prise le juge Mignault ne peut que souscrire à ce jugement de son biographe: « Par ses incessantes interventions, le juge Mignault a contribué dans une large mesure à détourner le Conseil Privé et la Cour Suprême d'une interprétation contraire à l'économie de nos lois. Et ces avertissements étaient d'autant plus écoutés qu'ils étaient formulés sur un

ton digne, sans faire appel aux passions. Doué d'un heureux tempérament, le sentiment reste toujours chez lui sous la domination de la raison. »

Le juge Mignault laisse aux générations qui le suivent l'exemple d'une vie consacrée exclusivement au labeur; les avocats retiendront de plus la sagesse d'un enseignement fortement documenté qui marie heureusement notre héritage français à la jurisprudence et aux lois d'inspiration britannique. Si l'édifice apparaît aujourd'hui lézardé en quelque-une de ses parties, n'oublions pas qu'il a été le premier dans notre province à élever un monument juridique qui a réussi à braver les années.

Témoin de la lumière

Sans doute y a-t-il peu de Canadiens français qui ignorent le patronage officiel de saint Jean-Baptiste. Mais qui connaît vraiment le rôle immense joué dans l'histoire du monde par le Précurseur, le rôle considérable aussi qu'il a tenu dans la vie de la communauté canadienne-française, des origines à nos jours? On se contente généralement de vagues données traditionnellement acquises, bien insuffisantes à faire comprendre en plénitude l'action spirituelle et temporelle du fils de Zacharie.

Le R. P. Frédéric Saintonge, s.j. a voulu combler une lacune et il l'a fait avec un luxe d'informations qui donnent à son livre une incontestable autorité. S'appuyant sans cesse sur les textes sacrés, il se livre à une exégèse rigoureuse et toujours accessible au public, avant tout soucieux de dégager les traits d'une personnalité attachante entre toutes et

qui a vécu dans l'entourage immédiat de Jésus. Sans s'écarter des Évangiles, le commentaire du Père Saintonge nous en fait davantage pénétrer le sens et nous en révèle les authentiques beautés. Il ne vise pas à l'hagiographie édifiante, mais traite son héros de manière robuste et virile, à la mesure de sa taille de géant des premiers âges du christianisme.

Il est intéressant de suivre dans la chrétienté le culte qu'a toujours suscité chez les fidèles saint Jean-Baptiste. Le moyen âge lui a témoigné une fidélité qui ne s'est jamais démentie. Et l'on comprend dès lors comment il se fait qu'il ait connu une semblable faveur dès la fondation de la colonie française au Canada. De nombreux documents démontrent la place qu'il occupait dans la vie religieuse de cette époque, une place qu'il n'a pas perdue, qui s'est même agrandie, puisqu'elle a débordé le domaine de la foi pour se transformer en un symbole national.

Ce sont de belles pages d'histoire du Canada qu'écrit le Père Saintonge en marge de Jean-Baptiste, devenu le patron de notre nationalité et de diverses associations nationales désireuses de puiser dans sa vie des exemples de vertu et d'obtenir de sa puissante intercession des faveurs pour le petit peuple qu'il doit protéger. On acquiert à la lecture de ce récit un intérêt plus vif pour un patron qui peut nous guider dans la voie souvent rude de notre devenir historique et nous enseigner courage et détermination.

M. le chanoine Lionel Groulx a rédigé une préface lumineuse pour cet ouvrage qui constitue une véri-

table somme et qui s'enrichit d'une abondante iconographie. Le Père Saintonge a fait œuvre utile et son livre est de ceux qui doivent connaître une large diffusion dans tous les milieux.

Roger DUHAMEL.

Marcel Dugas, *Louis Fréchette*. Éditions Beauchemin, Montréal 1946.

Pierre Benoit, *Martine Juillet*. Éditions Fides, Montréal 1940.

Berthelot Brunet, *Histoire de la littérature canadienne-française*. Éditions de l'Arbre, Montréal 1946.

Louis Bourgoïn, *Histoire des sciences et de leurs applications*. Éditions de l'Arbre, Montréal 1946.

Mgr Gabriel Breynat, *Cinquante ans au pays des neiges*. Éditions Fides, Montréal 1946.

Gustave Bellefleur et Donat Durand, *Profils normaliens*. Montréal 1946.

Armand Marin, *L'honorable Pierre-Basile Mignault*. Éditions Fides, Montréal 1946.

Fédéric Saintonge, s.j., *Témoin de la lumière*. Éditions Lumen, Montréal 1946.

Pages documentaires

Déclaration des jeunesses catholiques

L'Exécutif des mouvements de jeunesse comprenant la Jeunesse Agricole Catholique, la Jeunesse Étudiante Catholique, la Jeunesse Indépendante Catholique, la Jeunesse Ouvrière Catholique, a cru bon devoir prendre une attitude unanime concernant les problèmes actuels de la jeunesse dans la Province de Québec, en particulier, le problème de l'éducation.

Tenant compte de l'attention grandissante du Gouvernement Provincial en faveur de la jeunesse, ces mouvements, après avoir fait une étude approfondie de la situation des jeunes et du système éducatif de notre Province, soumettent au public, à tous ceux qui sont intéressés à l'avenir des jeunes, les conclusions de leurs études et de leurs délibérations.

- 1.— Le problème de la jeunesse est un problème d'épanouissement complet de la personne humaine.
- 2.— Les problèmes des jeunes sont d'ordre religieux, moral, intellectuel, matériel.
- 3.— Ces problèmes se posent dans les cadres institutionnels. La famille, la profession, la paroisse, la cité lient les jeunes et les adultes en les associant à des œuvres et à un destin commun.
- 4.— Ces mêmes problèmes se posent aussi dans des milieux divers: étudiant, ouvrier, agricole, bourgeois. Les jeunes de ces milieux ont des problèmes particuliers dont il faut tenir compte.
- 5.— Dans l'ensemble des problèmes que pose la vie en société, les problèmes des jeunes ne sont

qu'un aspect de ce que nous appelons la question sociale.

- 6.— Les conditions dans lesquelles vivent journellement les jeunes sont souvent des obstacles à leur épanouissement humain ; très souvent, les conditions de travail, de logement, de loisirs les déforment gravement.
- 7.— Ces conditions, qui rendent souvent impossible à la majorité des jeunes le complet épanouissement de leur vie morale, intellectuelle, physique et sociale sont, pour la plupart, les mêmes conditions qui font obstacle au bien-être moral, intellectuel et matériel des adultes.
- 8.— Cette inadaptation de la société aux besoins moraux, intellectuels et matériels de la jeunesse pousse les jeunes à refuser la société telle qu'elle est.
- 9.— Cette réaction spontanée portera donc les jeunes à s'organiser entre eux en vue d'opérer la transformation des conditions de vie qui leur sont imposées. Ainsi l'existence de nombreux et actifs mouvements de jeunesse rend témoignage de ce refus des jeunes à accepter une situation inadaptée à leurs besoins tout comme leurs activités témoignent en faveur de l'urgente nécessité et de la possibilité de transformer cette situation.
- 10.— Ces groupements s'efforcent de créer, par la transformation des conditions de vie des différents milieux, une ambiance saine et favorable à l'épanouissement de la personne humaine. Cette méthode d'action réaliste est préférable à cette autre méthode qui pousserait les jeunes à vouloir réaliser, par la création d'organisations, de cadres, d'institutions, une cité de jeunes. Ce serait le rêve utopique de ces jeunes, qui, après avoir souffert de la société actuelle, décident de rompre avec elle.

- 11.— Ce climat, cette ambiance favorable à l'épanouissement humain et chrétien de la jeunesse, sera le résultat d'une transformation progressive des conditions de vie de tous les milieux sociaux, transformation à laquelle doivent travailler jeunes et adultes, puisque les jeunes et les adultes sont très souvent les victimes des mêmes conditions morales et matérielles d'existence.
- 12.— Mais quel sera le rôle de l'État dans cette œuvre de rénovation ?
- a) Nous remarquons que tous les ministères ou organismes administratifs de l'État sont en quelque sorte des services destinés à satisfaire d'une façon supplétive les besoins divers de la société dont la cellule fondamentale est la famille.
 - b) Chaque ministère a sa propre sphère d'activité dans l'économie de la Nation. Ces activités intéressent à la fois les adultes et les jeunes au point que l'on peut dire que tous les ministères sont intéressés aux problèmes des jeunes.
 - c) De tous les problèmes des jeunes, on s'accorde à dire que le plus important est celui de l'éducation, de la préparation à la vie ; importance qui, semble-t-il, s'accroît avec l'aggravation des conditions morales et matérielles d'existence. Or, le Conseil de l'Instruction publique est par excellence, chez nous, l'organisme de coordination, de direction et de contrôle de toute matière relative à l'éducation de la jeunesse. D'où, nécessité, surtout en ces temps troublés, de relier au Conseil de l'Instruction publique, toutes les activités d'ordre éducatif, afin que soit facilitée l'intégration harmonieuse des jeunes dans la société.

- d) Nous souhaitons que l'on accentue la préoccupation « jeune » dans tous les ministères et la préoccupation de reliaer au Conseil de l'Instruction publique toute question d'éducation pour le plus grand bien de la jeunesse.
- e) Pour associer davantage la jeunesse à la solution de ses problèmes, on devrait permettre aux jeunes d'exposer leurs besoins, leurs difficultés ainsi que les solutions qu'ils préconisent.

13.— Pour être vraiment efficace, *cette prééminence de droit et de fait* du Conseil de l'Instruction publique en tout ce qui regarde l'éducation, pour le bien-être moral, intellectuel, physique social de la jeunesse, doit faire partie de cette politique d'ensemble visant résolument à l'instauration d'un Ordre Social basé sur la justice et la charité.

Une telle politique devrait avoir trois préoccupations principales :

1.— La protection morale et matérielle de la famille;

2.— L'essor de l'organisation professionnelle;

3.— L'exploitation des ressources naturelles en vue du bien commun.

SEULE UNE TELLE POLITIQUE PEUT INSTAURER UN
ORDRE SOCIAL CHRÉTIEN

Le fardeau scolaire dans Québec

Le gouvernement de la province de Québec a nommé, au cours de la dernière session, une commission d'enquête sur la répartition des impôts municipaux et scolaires, formée du notaire de la Bruère-Fortier, président, M. J. R. Latter, de l'*Anglo Pulp & Paper* et de M. Henri Ferron, C.A., avec M. Charles Bourassa comme secrétaire. Cette Commission a déposé son premier rapport il y a quelques semaines. Les législateurs réunis actuellement à Québec doivent en prendre connaissance et adopter le régime qui leur paraîtra susceptible de répartir plus équitablement le fardeau des taxes scolaires dans la province de Québec.

Pour l'intelligence de cette très importante question, nous reproduisons ici les principaux passages du rapport des enquêteurs.

CAUSES DES DÉPENSES

Relativement aux dépenses des Commissions scolaires, principal souci actuel des autorités, voici ce que dit le rapport :

« Vos commissaires n'ont pu s'empêcher de constater et ils désirent souligner dès le début de leurs recommandations, que la cause première de l'augmentation sans cesse croissante des Commissions scolaires, c'est l'absence complète d'une définition claire et nette de ce que doit être l'enseignement primaire qui, selon la loi de l'Instruction publique, doit être à la charge du propriétaire foncier ».

Le rapport fait observer que le programme, « essentiellement primaire au début, a été étiré, allongé ». On y a ajouté l'enseignement complémentaire et l'enseignement supérieur. Le cours de six ans est passé à sept, puis à huit et, aujourd'hui, à douze ans. Les dépenses pour amélioration n'ont cessé de s'accroître. « Les études intermédiaires, complémentaires et supérieures ont été graduellement imposées aux commissaires, qui ont toujours gardé une seule source de revenu : l'impôt foncier, note la Com-

mission. Le nombre des professeurs, qui était de 20,971 en 1930 est passé à 25,771 en 1944.

IL FAUT ÉPARGNER LE PROPRIÉTAIRE FONCIER

Le rapport conclut alors, à ce sujet :

« Nous croyons que le gouverneur devrait sans tarder, définir nettement et clairement les obligations des Commissions scolaires et limiter la contribution du propriétaire foncier strictement au coût de l'enseignement primaire, réservant à l'initiative privée l'opportunité de donner l'instruction dite intermédiaire complémentaire ou supérieure et à l'État la faculté de collaborer à cette œuvre par les moyens appropriés, en cas de nécessité ».

La Commission Fortier voit, comme première réforme à accomplir, un contrôle rigoureux du programme des études, qui permettra « une meilleure distribution de l'enseignement selon les exigences et les besoins des différentes régions de la province ».

Les commissaires se demandent « si l'on n'a pas dépassé outre mesure la capacité de payer du propriétaire foncier dans l'aménagement des 388 écoles dites supérieures qui existent déjà dans la province ».

UNE ENQUÊTE À FAIRE

La Commission suggère que le Conseil de l'Instruction publique fasse une étude approfondie « ayant pour objet de définir et préciser un programme spécialement adapté aux besoins des différentes classes et différents milieux en déterminant un maximum de dépenses pour l'exécution de ce programme dans chacune des régions de la province ». Il faudra tenir compte qu'il s'agit exclusivement de l'enseignement primaire.

La Commission souligne, plus loin, que l'« absence de méthodes uniformes pour la confection des rôles d'évaluation » a été un autre facteur nuisible à la répartition équitable du coût de l'instruction publique ».

Elle fait observer que « des industries situées dans un district particulier sont portées au rôle d'évaluation pour une valeur quasi réelle tandis que dans d'autres endroits, des industries

plus considérables sont portées au rôle d'évaluation pour une valeur bien inférieure aux premières ». « De plus, ajoute-t-elle, l'industrie qu'on convient d'appeler nationale et qui possède des propriétés dans les territoires non organisés n'est portée sur aucun rôle d'évaluation. et, par conséquent, ne contribue en aucune façon à l'éducation dans la province ».

FARDEAU QUI DOIT ETRE MIEUX RÉPARTI

Après avoir affirmé que la concentration des richesses a laissé porter surtout sur l'individu possédant un immeuble le fardeau sans cesse grandissant de l'éducation, la Commission ajoute dans son rapport: « Devant ces inégalités, votre comité croit que votre gouvernement devrait établir l'équilibre et répartir également sur l'industrie et le commerce, comme sur les individus, le fardeau des responsabilités en matière d'éducation ».

Dans l'opinion de la commission, le moyen le plus juste et le plus équitable d'atteindre cet objectif consisterait « dans la préparation d'un rôle provincial où l'on inscrirait, même quand ils sont situés dans des territoires non organisés, les biens immobiliers possédés par l'industrie et le commerce juridiquement organisés partout dans la province. De la sorte, ajoute le rapport « tout le monde se trouverait placé sur le même pied ».

Les commissaires expriment l'opinion que « l'homme a perdu ses prérogatives au bénéfice des associations d'hommes, mais qu'en matière scolaire, seul l'individu a conservé pleinement le fardeau du soutien des écoles. La corporation, industrielle ou commerciale, disent-ils, « ne partage pas toujours équitablement le coût national de l'éducation; elle n'est astreinte qu'à payer les taxes scolaires imposées et prélevées dans la municipalité scolaire où est située son usine ».

AVANTAGES D'UN RÔLE PROVINCIAL

Les commissaires sont, en outre, d'avis que « la confection d'un rôle provincial neutre, en plus de répartir équitablement le fardeau de l'instruction publique, donnerait au trésor une augmentation substantielle de revenue. Elle amènerait graduellement et sûrement, prédisent-ils, l'uniformité des méthodes d'évaluation si désirable pour une juste répartition des charges ».

En outre le gouvernement aurait le pouvoir d'inscrire à ce rôle les propriétés possédées par le commerce et l'industrie dans les territoires non organisés et qui ne contribuent en aucune façon au coût de l'éducation.

« A cette fin, déclare textuellement le rapport, nous recommandons au gouvernement d'instituer au sein du ministère des Affaires municipales un bureau de techniciens chargé de la confection d'un rôle provincial neutre et d'aider les corporations scolaires et municipales à réaliser l'uniformité des méthodes d'évaluation »

Dans l'opinion des commissaires, aussi, le gouvernement « devrait, sans tarder, corriger certaines anomalies qui existent actuellement et déterminer le mode de distribution du produit de la taxe des neutres »

PERTE DUE À LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

La Commission affirme en partant de la fréquentation scolaire obligatoire que « la suppression de la rétribution mensuelle a fait perdre au Trésor une somme annuelle d'à peu près \$500,000 » La gratuité des livres, soutient-elle, a ajouté au chapitre des dépenses du gouvernement et des commissions scolaires, une autre somme de \$450,000.

Ayant noté que la loi fédérale de l'allocation familiale stipule que cette allocation doit être affectée à « l'entretien, au soin, à la formation et à l'instruction de l'enfant, la Commission soumet ensuite cette suggestion :

ALLOCATION FAMILIALE À DÉDUIRE À LA SOURCE

« Votre Commission suggère que le département de l'Instruction publique étudie l'opportunité pour le gouvernement provincial de faire déduire à la source cette partie de l'allocation familiale qui, selon l'esprit et la lettre de la loi doit être consacrée à payer l'éducation de l'enfant, aux termes de l'article 5 de 1^{re} loi 8 George VI, chapitre 80 ».

La Commission demande encore au gouvernement « d'user de toute son influence pour diminuer le fardeau des dettes scolaires en décrétant que les emprunts des Commissions scolaires soient

convertis aux meilleures conditions possibles ». On fait observer que l'absence d'une clause de rachat dans les obligations émises est la cause qu'on paie encore $5\frac{1}{2}\%$ et 6% d'intérêt sur des sommes élevées et que les intérêts sur le capital emprunté ainsi que les versements au fonds d'amortissement absorbent un pourcentage s'élevant jusqu'à 45% du revenu annuel.

LES COMMUTATIONS DE TAXES ET LES DÉPENSES À SURVEILLER

Sans recommander au gouvernement la suppression immédiate des communications de taxes, la commission croit, cependant, que le gouvernement « devrait, à l'avenir, exercer la plus grande vigilance dans l'octroi de pareils privilèges à l'industrie et au commerce. » Les exemptions de taxes d'autre part lui semblent augmenter, « dans des proportions considérables, susceptibles de causer, tôt ou tard, des difficultés sérieuses et nuisibles ».

Les commissaires font encore observer que « la fonction de l'État n'est pas seulement de distribuer des octrois ». Plus il distribue des subsides, plus il accorde des octrois, plus il a l'impérieux devoir de contrôler et veiller scrupuleusement aux dépenses, lit-on dans le rapport.

Les commissaires recommandent donc au gouvernement d'exercer un contrôle plus rigoureux sur les dépenses des commissions scolaires.

Enfin, la commission déclare que la statistique officielle ne rapporte pas bien l'effort du gouvernement de la province et de sa population envers la cause d'instruction publique.

« Il faut à l'homme, même averti, dit-elle, consulter bien des rapports pour établir que le gouvernement paie actuellement \$16,500,000 sur son budget total annuel de \$50,000,000 de dépenses pour l'instruction des enfants dans la province de Québec. »

Les commissaires annoncent, en terminant, qu'ils soumettront au gouvernement dans un prochain exposé, leurs constatations et leurs recommandations sur la situation municipale de Québec.

COUVRETTE-SAURIOL

Limitée

EPICIERS EN GROS



50, rue de Bresolles

HArbour 8151



Président et gérant général
Bernard Couvrette

*Cinq
ans
après*

PRIMES 1941 ACTIF

54,784.44 140,122.62

1942

55,467.38 144,646.10

1943

61,012.24 152,866.69

1944

84,473.80 167,956.75

1945

97,297.70 185,943.29

❁ SOCIÉTÉ ❁
NATIONALE
D'ASSURANCES

AFFILIÉE À LA C.U.A.

41 OUEST, RUE ST-JACQUES
MONTREAL - HARBOUR 3291

Lorsqu'il s'agit des produits de l'érable — Exigez toujours la meilleure qualité — La marque "Citadelle" est la meilleure.

100 % PURE

Sirop d'érable "Citadelle" ● Sucre d'érable granulé "Citadelle" ● Sucre d'érable "Citadelle" ● Beurre d'érable "Citadelle".

Ces produits sont en vente chez tous les bons épiciers.

Les Producteurs de Sucre d'Érable du Québec

BUREAU CHEF : 5, Avenue Bégin, Lévis, Québec

POUR VOS FOURRURES

si vous cherchez Qualité, Élégance
n'hésitez pas, voyez

BLEAU & ROUSSEAU

J.-T. BLEAU ANT. ROUSSEAU J.-A. MASSON

3852 St-Denis

5004 Sherbrooke O.

HA. 8433

DE. 4482

Avec les hommages de

VOLCANO LIMITEE

(Chalifoux & Fils Limitée)

manufacturiers de Foyers Mécaniques, bouilloires,
fourmaises et réchauds.

●
Usine : ST-HYACINTHE, P.Q.

●
Administration et vente : — 1106 Côte Beaver Hall,
MONTREAL, P.Q.

●
Wilfrid Girouard, vice-président et gérant général.



Un mot de notre
police à **DOUBLE**
PROTECTION:
la famille est se-
courue dès qu'elle
perd son chef, le
chef est secouru
dès que la vieil-
lesse lui a noué
bras et jambes.
Vous êtes marié?
Quel est votre
âge? Nous allons
vous donner plus
de détails.

❁ **CAISSE** ❁
NATIONALE
D'ÉCONOMIE

41 ouest, rue St-Jacques
Montréal - HArbour 3291

LES AMIS DE LA REVUE

ANGERS, Adrien
ASSUREUR CONSEIL
5851, rue Viau, Cité Jardin
CL 1767

Docteur René LAPORTE
MEDECIN
915, Chertier

Docteur V. ARCHAMBAULT
MEDECIN
3677, Adam
FR 9855

"LES VARIETES"
PAUL DEJORDY, prop.
800 est, Mont Royal
CH 9815

AUG. BRUNETTE, Ltée
PLOMBERIE-CHAUFFAGE
4154, rue Hôtel de Ville
PL. 1946

MATHIEU, Lucien, Enreg.
MARCHAND-TAILLEUR
2251, Frontenac
FR 1803

BRAZEAU, François
CORDONNIER
8705, Lajeunesse

MORIN, LOUIS-PHILIPPE c.p.a.
Comptable Public Licencié,
335, Boulevard Charest,
Québec

"A LA MARMITE"
SALLE A MANGER
350 est, Craig
MA 0730

POULIN, J.-Aimé
ARCHITECTE
63, Prospect, Sherbrooke, P.Q.
TEL. 1391

DORAIS, Jean-Louis
AVOCAT
57 ouest, rue St-Jacques
HA. 1336

ROBERT, Paul-Émile
Représentant de la "Laurentienne"
934, est Ste-Catherine
PL 6700

LUC BEAUREGARD
Représ. de la Laurentienne
4052, rue Cartier
Bur. PL 6700 Rés. AM. 7779

Salaison MAISONNEUVE
BACON marque "MORIN"
1430, De Lasalle
CL 4086-7

GAUTHIER, Art.
EPICIER-BOUCHER
3461 est, Ste Catherine
AM 3015

SALVAIL, Albéric
EPICIER-BOUCHER
3648, Adam
AM 3031

GODIN, Raymond
AVOCAT
4 est, Notre Dame
LA 1159

SANSOUCY, Alb.
EPICIER-BOUCHER
3946, Adam
FA 3607

FRECHETTE L.-A.
NOTAIRE
159 ouest, Craig
LA 9607

VANIER, Anatole
AVOCAT
57 ouest St-Jacques
HA 2841

LES AMIS DE LA REVUE

AUBE, Philippe
AVOCAT

152 est, Notre-Dame
HA 5877

LATENDRESSE & FILS Enrg.
FERRONNERIE

12057 est, N.-Dame, Pte-aux-Tr.
Zone 5-038

BEAUSOLEIL, E.
BOUCHER-ÉPICIER

1251, Champlain
CH 3712

LATULIPE, N.

TULIPPE & PAYSANNE

CRAVATES

CHAUSSE, Fernand
AVOCAT

152 est, Notre-Dame
HA 7235

MASSE, Paul
AVOCAT

152 est, Notre-Dame
BE 1971

CREMERIE BOURGET
ÉPICERIES

E. Babineau, prop.
1382 est, rue Ontario

MERCIER, Jean
AVOCAT

152 est, Notre-Dame
LA 1633

CYR, Edouard
MODELEUR

1427, Maisonneuve
AM 8984

NANTEL, Léo

Distributeur de parties de radio

1662 est, rue Ontario
CH 3052

DAIGLE

ÉPICERIE, Fruits & Légumes

Ville St-Laurent
BY 2900

ROY, J.-Omer

BIJOUTIER

1658 est, Mont-Royal
AM 2618

DESCHENE & Fils Ltée

Matériaux de plomberie et chauf.

1203 est, Notre-Dame
FR 3176-7

SANSOUCY, Arthur

BOUCHER-ÉPICIER

3995, Hochelaga
CL 2839

DUPUIS, Laurier

5600, boulevard Monk

WE 0355

TESSIER, Armand

ENTREPRENEUR - PLATRIER

1482, boulevard Morgan
CL 3432

FOURNIER, Albert

Procureur de brevets d'invention

934 est, Ste-Catherine
HA 4548

HINTON, Gaston

MERCERIE

3987 est, Ste-Catherine
FR 4244

Jean Drapeau

DRAPEAU ET MELANCON
AVOCATS ET PROCUREURS

Claude Melançon

4 est, rue Notre-Dame, Montréal

MA *5615

Les cafés et confitures de

J.-A. Désy

LIMITÉE

SONT LES MEILLEURS — EXIGEZ-LES

Lisez

“LE DEVOIR”

LE JOURNAL DES GENS QUI PENSENT

COMPAGNIE DE BISCUITS STUART Ltée

BISCUITS — GATEAUX — TARTES

Alfred ALLARD,

président et gérant gén.

235 Laurier ouest

Marcel ALLARD,

chef à la production.

Montréal

Voyez l'annonce de “LA SAUVEGARDE” à l'endos
de cette revue et pour vous assurer appelez

J.-H. LANGEVIN, C.C.S.

Assureur Conseil

Gérant Division Langevin

Bureau : HA. 7223

Rés. : AT. 4810



Ce chèque de rente, vous le recevrez chaque année, tant que vous vivrez. La rente viagère n'est ni plus ni moins que la prévoyance monnayée. Cette conversion de l'avenir en argent vous est indispensable: personne ne passe de bail avec la fortune.

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

41 ouest, rue Saint-Jacques—Montréal—HArbour 3291

LA COMPAGNIE
F.-X. DROLET
Ingénieurs — Mécaniciens — Fondeurs

Spécialités :
ASCENSEURS MODERNES DE TOUS GENRES
SOUDURES ELECTRIQUES ET AUTOGENES, ETC.
206, RUE DU PONT - - QUEBEC

COMPAGNIE MUTUELLE D'IMMEUBLES
LIMITEE

La Caisse d'Epargne pour Prêts Mutuels
"Payé à ses membres \$8,000,000.00"
SIEGE SOCIAL : 1306 est, rue Ste-Catherine
Montréal

Lisez régulièrement

" LA VERITE "

La meilleure revue de jeunesse

DIRECTION :
LES JEUNES LAURENTIENS
152 est, rue Notre-Dame, Montréal MArquette 5599

Tél. HA. 0200-0209

PERRAULT et PERRAULT
AVOCATS

511 Place d'Armes, Montréal, Canada
ANTONIO PERRAULT, C.R.
Rés. : 64 ave Nelson, Outremont, Tél. DO. 6342
JACQUES PERRAULT, L.L.D.
Rés. : 4390 boul. Pie IX, Tél. CL. 3580

UN BREUVAGE DES PLUS
DÉLICIEUX !

N'importe où . . .
N'importe quand . . .

LE
NECTAR
Mousseux
CHRISTIN

est le breuvage
Idéal.

C'est un produit
de chez nous.



PAR LES FABRICANTS DE LA
Bière d'Épinette Christin

ASSURANCE-VIE

Fonctions

Protection
Épargne

Avantages

Souplesse
Liquidité

Caractéristiques

Sécurité
Stabilité

Compagnie d'assurance-vie

La Sauvegarde

Siège social: Montréal